
Séance du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg

Date / Datum: Jeudi 18 mars 2021 / Donnerstag, 18. März 2021

Lieu / Ort: Salle des fêtes St-Léonard, Chemin St-Léonard 1, Fribourg/Freiburg

Présidence / Präsidentschaft

M. Urs **Hauswirth**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Düdingen

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

Mme Muriel **Frésard** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Velko **Stockel**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** et M. Alain **Lunghi**

Düdingen / Guin

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Adrian **Brügger**, Urs **Hauswirth**, Jonas **Schneuwly** et Moritz **Werro**

Fribourg / Freiburg

Mmes Liliane **Galley**, Marie **Giller-Zbinden**, Fabienne **Menétrey**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Charles **de Reyff**, Christophe **Giller**, Pierre-Alain **Perritaz** et Georges **Rhally**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bernard **Clerc** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Pierre-Emmanuel **Carrel**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Claude **Monney** et Alexandre **Wicht**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann** (Fribourg), Geneviève **Liaudat** (Fribourg) Immaculée **Mosoba** (Fribourg) ainsi que MM. Bernhard **Altermatt** (Fribourg), Jean-Louis **Barras** (Granges-Paccot), Gérald **Collaud** (Fribourg), Oliver **Collaud** (Fribourg), Stéphane **Cudré-Mauroux** (Fribourg), Gilles **de Reyff** (Givisiez), Jean-Luc **Humbert** (Marly), Dimitri **Küttel** (Villars-sur-Glâne), Damiano **Lepori** (Givisiez), Christophe **Maillard** (Marly), Eric **Romanens** (Marly), Hervé **Schuwey** (Givisiez), Marcel **Tortorella** (Givisiez), Dario **Viel** (Corminboeuf), Lionel **Walter** (Fribourg) et Ernst-Peter **Walther** (Düdingen)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesenden

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Anne-Elisabeth **Nobs** (Corminboeuf) et Rose-Marie **Probst** (Belfaux) ainsi que MM. Vladimir **Colella** (Givisiez), Simon **Gabaglio** (Matran), Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne), Kuno **Philipona** (Düdingen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot) et Thierry **Steiert** (Fribourg)

Excusé-e-s / Entschuldigungen

MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly) et Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung

1. **Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**
2. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates**
3. **Communications / Mitteilungen**
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. **Election complémentaire à la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg / Ergänzungswahl in die Kulturkommission der Agglomeration Freiburg**
 - 4.1 Présentation du message n° 39 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 39 des Vorstandes
 - 4.2 Election / Wahl
5. **Subventionnement de la première partie de la mesure 44.03 du PA2 « réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg » / Subventionierung des ersten Teils der Massnahme 44.03 des AP2 «Neugestaltung der Unteren Matte und des Karrwegs»**
 - 5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 5.3 Présentation du message n° 45 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 45 des Vorstandes
 - 5.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 5.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
6. **Subventionnement de la mesure 3M.06.02 du PA3 « aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare à Villars-sur-Glâne » / Subventionierung der Massnahme 3M.06.02 des AP3 « Einrichtung der TransAgglo Sektor Avry-Bahnhof - Villars-sur-Glâne »**
 - 6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.3 Présentation du message n° 46 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 46 des Vorstandes
 - 6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
7. **Subventionnement de la première partie de la mesure 3M.08.02 du PA3 « Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre » / Subventionierung des ersten Teils der Massnahme 3M.08.02 des AP3 «Einrichtung einer ÖV-Schnittstelle am neuen Haltepunkt RER Avry-Centre»**
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n° 47 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 47 des Vorstandes
 - 7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
8. **Subventionnement des mesures du PA2 : 20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et la Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo) » et 20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) » / Subventionierung der Massnahmen des AP2: 20.7 «Realisierung eines gemischten Fussgänger-/Radwegs zwischen Le Croset und Le Platy in Villars-sur-Glâne, entlang der Eisenbahnlinie (TransAgglo) » und 20.8 «Realisierung eines gemischten Fussgänger-/Radwegs zwischen der Haltestelle von Villars-sur-Glâne und Le Verger (TransAgglo) »**
 - 8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 8.3 Présentation du message n° 48 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 48 des Vorstandes
 - 8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

- 9. Subventionnement de la mesure 41.17 du PA2 « Aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) » / Subventionierung der Massnahme 41.17 des AP2 « Gestaltung einer ÖV- und LV-Unterführung für die Überquerung der Route de Cormanon (Dort-verte) »**
 - 9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 9.3 Présentation du message n° 49 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 49 des Vorstandes
 - 9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
- 10. Subventionnement des mesures : 41.02 du PA2 « réaménagement du secteur de la Cathédrale » et 3M.04.03 (1ère étape) du PA3 « requalification du quartier du Bourg » / Subventionierung der Massnahmen 41.02 «Neugestaltung des Sektors der Kathedrale» des AP2 und 3M.04.03 «Umqualifizierung des Bourg-Quartiers - Sektor Ormeaux» » (1. Etappe) des AP3**
 - 10.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 10.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 10.3 Présentation du message n° 50 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 50 des Vorstandes
 - 10.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 10.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
- 11. Révision totale du Règlement du Personnel de l'Agglomération / Gesamtrevision des Personalreglements der Agglomeration Freiburg**
 - 11.1 Présentation du message n° 38 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 38 des Vorstandes
 - 11.2 Examen du message et lecture des articles modifiés du règlement / Prüfung der Botschaft und Lesung der geänderten Artikel des Reglements
 - 11.3 Adoption du Règlement / Annahme des Reglements
 - 11.4 Examen et vote de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
- 12. Transmission de la motion relative à une nouvelle définition du nombre des sièges au comité d'agglomération et au conseil d'agglomération / Überweisung der Motion zur Neuberechnung der Anzahl der Mitglieder des Agglomerationsrats und des Agglomerationsvorstandes (Mot_Leg_2016-2021_2020-027)**
 - 12.1 Position de l'auteur / Standpunkt des Autors
 - 12.2 Position du Bureau du Conseil
 - 12.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - 12.4 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 13. Divers / Verschiedenes**

Glossaire / Glossar:*Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.*

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg	KrRM	Kommission für die regionale Raumplanung und die Mobilität der Agglomeration Freiburg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg	KultK	Kulturkommission der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
CO	Cycle d'Orientation	OS	Orientierungsschule
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg	Mitarbeiter <u>oder</u> Mitarbeitende	Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Conseil d'Etat	Conseil d'Etat du canton de Fribourg	Staatsrat	Staatsrat des Kantons Freiburg
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg	AF&P	Aufgabenbereich der Finanzen und des Personals der Agglomeration Freiburg
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'Etat de Fribourg	ILFD	Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft des Staats Freiburg
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg	AF	Aufgabenbereich der Förderungen (Kultur, Wirtschaft und Tourismus) der Agglomeration Freiburg

Espace Nuithonie	Lieu culturel suisse situé à Villars-sur-Glâne		
Grand Conseil	Grand Conseil du canton de Fribourg	Grosser Rat	Grosser Rat des Kantons Freiburg
LAgg1995	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2)	AggG1995	Gesetz über die Agglomerationen des Staats Freiburg (SGF 140.2)
LR	loi sur les routes (RSF 741.1) de l'Etat de Fribourg	StrG	Strassengesetz (SGF 741.1) des Staats Freiburg
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2)	HRM2	harmonisiertes Rechnungslegungsmodell 2 für die Kantone und Gemeinden (Handbuch HRM2)
MD	mobilité douce	LV	Langsamverkehr
Ordonnance RSF 140.21	Ordonnance coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations (RSF 140.21)	Verordnung SGF 140.21	Verordnung zur Koordinierung des Übergangs vom alten zum neuen Gesetz über die Agglomerationen (SGF 140.21)
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
PAD	plan-s d'aménagement de détail	DBP	Detailbebauungsplan
PAL	plan-s d'aménagement local/-aux	OP	Ortsplanung Ortplanungen
PEco	Promotion économique de l'Agglomération de Fribourg		
PV	procès-verbal	PK	Protokoll
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
RER	Réseau express régional	RER	regionales S-Bahn-Netz
SCom	Service des communes de l'Etat de Fribourg	Gema	Amt für Gemeinden des Staats Freiburg
scrutateurs	membres (scrutateurs et scrutatrices) du Bureau du Conseil de l'Agglomération de Fribourg qui concourent au bon déroulement	Stimmzähler	Mitglieder (Stimmzähler und Stimmzählerinnen) des Ratsbüros der Agglomeration Freiburg, die für den guten Verlauf der Abstimmungen und der

	et au dépouillement du scrutin		Stimmauszählung besorgt sind
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
TIM	transport/trafic individuel motorisé	MIV	motorisierter Individualverkehr
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomeration durchquert (durchqueren)
TransAgglos	Deux TransAgglos : TransAgglo TA1 (Avry - Matran - Villars-sur-Glâne - Fribourg - Granges-Paccot - Düdingen) et TransAgglo TA2 (Marly - Fribourg - Givisiez - Corminboeuf / Belfaux)	TransAgglos	Zwei TransAgglos : TransAgglo TA1 (Avry - Matran - Villars-sur-Glâne - Freiburg - Granges-Paccot - Düdingen) et TransAgglo TA2 (Marly - Freiburg - Givisiez - Corminboeuf / Belfaux)

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Meine Damen und Herren, Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)*, Meine Damen und Herren Mitglieder des *Agglomerationsvorstands der Agglomeration Freiburg (nachstehend Vorstand)*, liebe Kolleginnen und Kollegen des *Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg (nachstehend Rat)*, liebe Gäste und Vertreter der Presse.

Ich freue mich die heutige Sitzung des *Rates* um 17.30 Uhr zu eröffnen.

Comme vous pouvez le constater, les deux premières rangées sont occupées par les membres du *Comité*, les cinq rangées suivantes par les membres du *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)* et les *membres du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)* et les deux dernières rangées par la presse, les *collaboratrices et collaborateurs (ci-après collaborateurs)* et le public.

Pour rappel, nous vous invitons à mettre en œuvre les recommandations émises par les autorités sanitaires. Es gibt Desinfizierungsgel an verschiedenen Stellen in diesem Saal, sollte jemand ein Bedürfnis haben. Der Saal verfügt über ein freies offenes Wifi-Netzwerk, mit dem Sie sich verbinden können.

Ce soir, vous avez reçu l'enveloppe transparente habituelle, qui contient votre carton de vote, un carton indiquant vos nom et prénom et la carte que vous devez, absolument, insérer à l'arrière de l'appareil face à vous. Si vous n'êtes pas devant un de ces appareils, je vous invite à vous déplacer.

En fin de séance, veuillez laisser votre enveloppe transparente sur votre table et la carte du système de vote sur l'appareil face à vous.

Es gibt heute einige Personen, die sich entschuldigt haben. Es sind dies:

- parmi les membres du *Conseil* : Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (Fribourg), Geneviève Liaudat (Fribourg) Immaculée Mosoba (Fribourg) ainsi que MM. Bernhard Altermatt (Fribourg), Jean-Louis Barras (Granges-Paccot), Gérald Collaud (Fribourg), Oliver Collaud (Fribourg), Stéphane Cudré-Mauroux (Fribourg), Gilles de Reyff (Givisiez), Jean-Luc Humbert (Marly), Dimitri Küttel (Villars-sur-Glâne), Damiano Lepori (Givisiez), Christophe Maillard (Marly), Eric Romanens (Marly), Hervé Schuwey (Givisiez), Marcel Tortorella (Givisiez), Dario Viel (Corminboeuf), Lionel Walter (Fribourg) et Ernst-Peter Walther (Düdingen)
- parmi les membres du *Comité* : MM. Jean-Pierre Helbling (Marly) et Pierre-Olivier Nobs (Fribourg)
- parmi les invités : M. Cédric Clément (directeur de Fribourg Tourisme et Région)

Wir verwenden noch heute das elektronische Abstimmungssystem. Dans notre appareil, nous devons insérer la carte se trouvant dans notre enveloppe transparente. Wir müssen die im Umschlag befindliche Karte in die Konsole einschieben. De cette manière, le système détecte notre présence. Lors de l'insertion de notre carte, notre appareil clignotera une fois en vert pour signaler son activation. Il faut laisser la carte pendant toute la séance. A la fin de la séance, nous devons absolument laisser notre carte sur l'appareil.

Pour des raisons légales, durant cette phase de test, nous voterons d'abord électroniquement et ensuite en levant notre carton de vote afin de confirmer le vote électronique. Nos *scrutateurs* ne devront pas compter, à chaque fois, chaque vote à main levée, sauf pour les votes d'ensemble prévus ce soir. Das heisst, wir stimmen elektronisch ab und heben dann trotzdem noch die Kärtchen hoch, einfach um nachzuprüfen, ob es wirklich eine ausschlagende Mehrheit war, die zugestimmt hat. Lors des votes simples portant sur des examens de détail, sur l'opposition d'un amendement contre la version du *Comité* ou sur la transmission des interventions parlementaires, si la majorité évidente est atteinte, les *scrutatrices et scrutateurs (ci-après scrutateurs)* ne compteront pas les votes. Cela raccourcira la procédure et le temps imparti à ce travail. Wenn es allerdings knapp werden sollte, dann werden natürlich die *Stimmenzählerinnen und Stimmenzähler (nachstehend Stimmenzähler)* jede einzelne Stimme nachzählen.

Nous aurons 15 secondes pour voter à partir du moment où je vous indiquerai que les votes sont ouverts. Pendant cette durée, nous pouvons modifier notre vote. Vom dem Moment an, wo ich sage, dass die Abstimmung eröffnet ist, haben wir 15 Sekunden Zeit. Während dieser 15 Sekunden, können Sie Ihre Stimmabgabe ändern.

Quand j'annoncerai l'ouverture des votes, nous verrons des touches se colorer. Pour voter, nous appuierons sur une de ces touches. Le + s'allume en vert, le 0 bleu (abstention), le – en rouge. A la fin des votes, les résultats des votes s'afficheront à l'écran.

N'oubliez pas de lever durablement et suffisamment haut votre carton de vote. Vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton qui se trouve sur l'appareil tout en bas vers vous, une personne qui parle y est représentée par un dessin. Votre micro va clignoter en vert. Je verrai la liste des personnes qui souhaitent intervenir sur l'écran placé face à moi. Je donnerai la parole en respectant l'ordre de cette liste. Wenn Sie etwas sagen möchten, drücken Sie die Taste, die auf ihrer Konsole eine sprechende Person darstellt. Dann wird Ihr Mikrofon eingeschaltet. Wenn es mehrere Wortmeldungen

gibt, dann sehe ich dies auf meinem Bildschirm. Damit kann ich den entsprechenden Personen das Wort erteilen.

Je vous propose de tester immédiatement ce système de vote. Wir testen dieses Abstimmungssystem sofort. Dazu können Sie die Taste Ihrer Wahl drücken.

Test du système de vote électronique / Test des elektronischen Abstimmungssysteme

Résultat / Ergebnis

16 membres du *Conseil* ont pesé sur la touche verte, 8 sur la touche bleue et 9 sur la touche rouge.

Au total, 33 membres ont voté. 1 personne n'a pas voté.

Nous sommes donc actuellement 34 membres du *Conseil*. Somit haben wir das Quorum erreicht. Formal stelle ich fest, dass die Beschlussfähigkeit gegeben ist und die Sitzung rechtmässig stattfinden kann.

Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019 (ci-après Règlement du Conseil)*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel du 26 février 2021. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la forme d'une actualité sur le site internet de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*.

Y a-t-il des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour ? Gibt es Bemerkungen zur Traktandenliste? Dies ist nicht der Fall. Cet ordre du jour est donc accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le *procès-verbal (ci-après PV)* de la séance du *Conseil* du 8 octobre 2020 ? Gibt es Bemerkungen zum Protokoll? Dies ist nicht der Fall. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *PV* de la séance du *Conseil* du 8 octobre 2020, sont priés de presser sur la touche verte. 34 membres ont voté.

Diejenigen, die das *Protokoll (nachstehend PK)* ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken. Aucun membre n'a voté.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de peser sur la touche bleue. 1 membre a voté.

Vote à main levée / Abstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent le *PV* de la séance du *Conseil* du 8 octobre 2020, sont priés de lever leur carton de vote. Diejenigen, die dem Protokoll der Ratssitzung vom 8. Oktober 2020 zustimmen, werden gebeten, ihre Stimmkarten zu erheben.

Résultat / Ergebnis

Das Protokoll dieser Sitzung wurde mit deutlicher Mehrheit genehmigt.

Ich bedanke mich bei der Verfasserin des Protokolls.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Un nouveau membre du Conseil nous a rejoints : M. Marcel Tortorella. Son élection par la commune de Givisiez et son assermentation ont eu lieu durant le dernier trimestre de 2020. Vielleicht hat jemand bereits bemerkt, dass er heute Abend entschuldigt ist. Deshalb kann er sich heute Abend nicht vorstellen.

La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* et la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* ont transmis leur préavis par courriel aux membres du *Conseil* et *Comité* avant cette séance conformément au *Règlement du Conseil*.

En janvier, quand la séance du *Conseil* du 28 janvier 2021 a été annulée, les documents y relatifs étaient déjà prêts et imprimés pour ceux qui ont demandé l'envoi papier. Les documents de la présente séance, qui sont ceux préparés pour cette séance du 28 janvier, n'ont pas été modifiés. Les dates figurant notamment sur les projets d'arrêtés et de règlement ne sont donc pas correctes. Par contre, les

dates figurant sur les arrêtés et le règlement définitifs ont, quant à elles, été corrigées. Merci pour votre compréhension.

Die vierte Information betrifft den Punkt 11 der Tagesordnung des heutigen Abends: Gesamtrevision des Personalreglements der *Agglomération Freiburg (nachstehend Agglomération)*. Um diese Sitzung etwas zu entlasten, möchten wir Sie bitten, während der Ratssitzung Ihre Änderungsanträge zu Punkt 11 schriftlich auf dem Rednerpult zu deponieren. Der Generalsekretär kann sie dann auf dem Bildschirm darstellen, sobald wir zu Punkt 11 kommen. La quatrième information concerne la Révision totale du *Règlement du Personnel de l'Agglomération (ci-après Règlement du personnel)*. Afin de faciliter cette séance, nous souhaiterions qu'au cours de son déroulement, vous déposiez vos amendements éventuels par écrit sur le pupitre. Le Secrétaire général pourra ainsi les faire figurer sur l'écran lorsque nous aborderons le point 11.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. Les *collaborateurs*, la *Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CARM)*, la *CAME* et le *Comité* ont mis l'essentiel de leur énergie au cours des derniers mois à la finalisation du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)* et de ses mesures qui vous ont été envoyés dernièrement en vue de notre séance du 1^{er} avril 2021. Le *Comité* a également travaillé à la définition de l'offre future en matière de *transports publics (ci-après TP)*, qui déploiera ses effets à compter de l'année 2022 jusqu'à l'horizon 2026. Ces deux éléments, dont le contenu est étroitement coordonné, permettent de dessiner le futur de la mobilité dans *l'agglomération fribourgeoise* de manière réaliste et durable indépendamment des soubresauts institutionnels.

L'Agglomération a aussi communiqué sur plusieurs autres objets d'importance depuis le début de cette année. On peut ainsi citer la poursuite du développement du réseau PubliBike avec treize nouvelles stations, la commande de bus électriques Solaris pour la ligne 4 et l'ouverture de la troisième édition du concours *Trophées PME*. Vous noterez donc qu'en dépit de la situation pandémique, *l'Agglomération* n'est pas restée inactive, bien au contraire. Vous pouvez également le constater à la lecture du *Rapport d'activités du Comité 2020*. Je tiens bien évidemment ici à adresser mes sincères remerciements à mes collègues du *Comité*, à tout le personnel de *l'Agglomération*, à son Secrétaire général, à tous les membres des commissions pour l'important travail qui a été effectué.

L'Agglomération poursuit également son engagement financier auprès des acteurs culturels professionnels dans cette phase difficile. Pour 2020, l'intégralité des subventions promises ont été versées aux institutions culturelles de manière à ce qu'elles puissent poursuivre leurs activités et à ce que leur administration puisse fonctionner. Pour 2021, *l'Agglomération* assure, indépendamment de l'annulation éventuelle des manifestations prévues, une enveloppe qui correspond à 70 % de la subvention accordée, les 30 % restants étant dépendant de la mise sur pied de manifestations culturelles. Il faut espérer que d'ici cet été, des manifestations pourront reprendre même si cela ne peut se faire qu'avec un public réduit. Ce geste important de *l'Agglomération* vise à permettre l'éclosion de projets culturels durant cette période d'incertitude que nous souhaitons naturellement la plus courte possible.

Au chapitre des projets futurs, le *Comité* travaille actuellement sur une newsletter qui regroupera l'essentiel des informations mentionnées et bien d'autres sous un format électronique. La première publication de ce nouvel instrument de communication est prévue dans le courant du printemps et devrait paraître trois à quatre fois par année. Nous vous prions d'ores et déjà de lui faire bon accueil.

Comme à chaque début d'année, *l'Agglomération* a engagé de nouveaux stagiaires. Deux d'entre elles sont présentes ce soir.

Mme Mathilde Renevey a débuté son activité en tant que stagiaire en communication au sein de la *Promotion économique de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PEco)*. Âgée de 24 ans, elle vit à Avry-sur-Matran et a grandi dans le village de Corjolens. Elle vient de terminer son Bachelor en Sociologie et Business communication à l'Université de Fribourg et s'est engagée à poursuivre avec un Master en marketing digital à Lausanne. Mme Renevey a choisi de faire un stage à *l'Agglomération* dans le but de mettre en pratique la théorie universitaire, d'étoffer ses connaissances dans le domaine de la communication et de financer la suite de ses études.

Mme Pauline Nussbaumer est originaire du canton de Fribourg, où elle a suivi sa scolarité obligatoire et le collège. Elle a obtenu un Master en Business communication et gestion d'entreprise en juin 2020 à l'Université de Fribourg, après un Bachelor en Histoire contemporaine. De langue maternelle française, elle comprend et parle également l'anglais ainsi que l'allemand. Elle s'investit dans le domaine culturel fribourgeois, notamment en tant que membre du comité de l'Association Fribourgeoise des Jeunes Musiciens (AFJM), par le biais de diverses associations ou par des activités de bénévolat. Mme Nussbaumer a choisi de faire un stage à *l'Agglomération* par intérêt pour la culture, la politique

régionale et pour découvrir le travail dans une administration publique. Elle a débuté son activité en tant que stagiaire le 4 janvier 2021.

Une troisième personne, engagée comme stagiaire dans le domaine de l'aménagement, vous sera présentée lors de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril 2021.

Je vous prie d'accueillir ces deux personnes par quelques applaudissements (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

4. Election complémentaire à la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg / Ergänzungswahl in die Kulturkommission der Agglomeration Freiburg

4.1 Présentation du message n° 39 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 39 des Vorstandes

Simon Gabaglio. Vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du message n° 39, permettez-moi dès lors d'être bref, l'ordre du jour étant déjà conséquent. Cette élection complémentaire fait suite à la démission de M. Christophe Tiberghien, membre de la *Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CCult)* depuis 2011. Pianiste émérite, professeur chargé de cours sur le site de Fribourg de la Haute école de musique de Lausanne (HEMU) et doyen de la section Jazz du Conservatoire de Fribourg, M. Tiberghien a simultanément renoncé à sa fonction de membre de la Commission culturelle cantonale. Je profite de l'occasion pour le remercier vivement pour tout le travail qu'il a effectué au cours de ses dix années. Suite à cette démission, la *CCult* a estimé qu'il serait important pour son équilibre et la qualité de son expertise de s'adjoindre les compétences d'une personnalité fribourgeoise œuvrant dans le domaine des arts de la scène. Lors de la séance du 2 septembre 2020, les membres de la *CCult* se sont prononcés en faveur de la candidature de Madame Sandra Sabino. Sans reprendre ici le curriculum complet de Mme Sabino, vous aurez constaté que cette candidature allie aussi bien l'expérience des arts de la scène, une bonne connaissance des aspects administratifs de la culture que l'expérience des comités, commissions et même d'un conseil général. La candidature de Mme Sabino a également le grand avantage de remplir la case « membre de la commission culturelle du Canton de Fribourg », et de nous offrir ainsi une passerelle qui nous aurait manqué suite au départ de M. Tiberghien. Le *Comité* est convaincu que la personnalité plébiscitée par le *Dicastère des promotions de l'Agglomération de Fribourg (ci-après DP)* réunit les compétences nécessaires aux expertises de la *CCult*. Selon les recommandations de cette dernière, le *Comité* propose ainsi au *Conseil* d'élire Mme Sandra Sabino, afin de compléter le cercle des professionnels œuvrant dans le domaine de la promotion culturelle régionale.

4.2 Election / Wahl

Le Président. Si un seul candidat brigue le siège à pourvoir, il peut être élu de manière tacite. Une élection par scrutin de liste doit néanmoins être organisée dans la mesure où un cinquième des membres présents le requiert expressément. Das Mitglied der *Kulturkommission der Agglomeration Freiburg (nachstehend KultK)* kann in stiller Wahl gewählt werden. Die Durchführung einer Listenwahl kann erfolgen, wenn ein Fünftel der anwesenden Mitglieder dies ausdrücklich verlangt. La candidate choisie par le *Comité* est donc Mme Sandra Sabino. Y a-t-il une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Frau Sandra Sabino wird somit in stiller Wahl gewählt (applaudissements).

Ich gratuliere Frau Sabino zu ihrer Wahl und ich wünsche ihr alles Gute in ihrer neuen Position.

Le quatrième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

5. Subventionnement de la première partie de la mesure 44.03 du PA2 « réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg » / Subventionierung des ersten Teils der Massnahme 44.03 des AP2 «Neugestaltung der Unteren Matte und des Karrwegs»

5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Ce soir nous allons voter pour pratiquement 13 millions de francs d'investissement, respectivement de subventions aux diverses communes et aux divers messages. Comme vous le savez notre *Agglomération* en l'état actuel est vouée à disparaître et afin d'assurer la continuité des institutions, j'aimerais recevoir ce soir une confirmation du *Comité* concernant la continuité des messages qui vont être votés ce soir. Est-ce que l'association de communes qui prendra la succession de notre *Agglomération* sera chargée de subventionner les messages tels qu'ils sont proposés ce soir ? Dans dix ans, quand les décomptes finaux des communes arriveront, est-ce que ces messages, ces fonds, seront toujours à leur disposition ? C'est un élément important que nous tenions à clarifier ce soir. Nous demandons donc au *Comité* de tenir au courant la *CF* à ce sujet. Nous lui en serions reconnaissants. Après la réponse du *Comité*, je ferai part du premier préavis de la *CF*.

René Schneuwly. Premièrement, si vous voulez lancer un message à la population, respectivement du *Grand Conseil du canton de Fribourg (ci-après Grand Conseil)*, qui a voté cette nouvelle loi, la meilleure réponse que vous pouvez donner, c'est indiscutablement de préavis et de voter positivement l'ensemble des crédits qui vous sont proposés. Le *Comité* est persuadé, contrairement à ce qui a été dit, mais je crois que le contraire est admis aujourd'hui, que *l'Agglomération* a bien travaillé et est en pleine phase de concrétisation des nombreux projets qui ont été inscrit dans le *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)*, le *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)* et qui le seront dans le *PA4*.

Je rappelle que six des dix *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)* ont portées la décision du *Grand Conseil* du 21 août 2020 au tribunal fédéral. Cette procédure n'est pas achevée puisque nous en sommes aujourd'hui à l'échange des écritures. Je tiens à souligner que postérieurement au dépôt du recours auprès du tribunal fédéral, le *Conseil d'Etat du canton de Fribourg (ci-après Conseil d'Etat)* a apporté des précisions avec l'Ordonnance coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations du 9 décembre 2020. L'article 2 alinéa 1 de cette ordonnance stipule que « L'Agglomération de Fribourg reste soumise à l'ancien droit jusqu'au moment où les communes comprises dans le périmètre fixé par le Conseil d'Etat, conformément à l'article 8 *LAgg*, se sont constituées en une association dotée de statuts ». En d'autres termes, aussi longtemps qu'une association de communes n'aura pas remplacé, pour autant que ce soit le cas, *l'Agglomération* existante, les dispositions de la loi de 1995 et bien évidemment toutes les dispositions d'application, que ce soit les *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, les directives de subventionnement restent totalement applicables et il est évident qu'il n'est pas concevable qu'une nouvelle association puisse être mise en place sans que les engagements pris par *l'Agglomération* actuelle ne soient repris et acceptés. Cette Ordonnance coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations fait une exception. Elle doit aussi nous rassurer et nous inquiéter d'une certaine façon, car elle nous dit que l'ancienne loi reste applicable sauf les dispositions concernant la sortie de *l'Agglomération*. Alors les *communes membres* qui pouvaient sortir en 2023 ne pourront plus le faire. Ce n'est pas *l'Agglomération* qui a décidé cela. Nous ne pouvons plus faire adhérer de nouvelles communes, aussi longtemps que *l'Agglomération* ne sera pas devenue une association de communes, alors que le but de la *loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg du 19 septembre 1995 (ci-après LAgg1995)* qui avait été révisée, était justement de faire adhérer de nouvelles communes - je polémique un peu à ce sujet mais cela ne fait rien - et les règles sur la dissolution ne sont pas applicables non plus. Cette ordonnance répond donc à la requête du *Comité* qui avait demandé qu'il y ait un effet suspensif. Finalement, les effets de la loi d'août 2020 sont suspendus aussi longtemps que *l'Agglomération* existante n'est pas remplacée par une association de communes. Lors d'un récent contact avec la *Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'Etat de Fribourg (ci-après DIAF)*, nous avons demandé et obtenu qu'elle établisse un avis de droit sur ce qu'il en est du maintien et de la prise en charge des engagements de *l'Agglomération* existante, que ce soit passé, présent ou futur. Cet avis de droit nous a été promis pour fin avril 2021. Je peux donc vous rassurer sur le fait que les engagements qui sont pris aujourd'hui seront tenus et pourront l'être de manière pérenne.

François Grangier. J'ai bien écouté ce que le Président du *Comité* nous a expliqué. J'ai encore une crainte. Les décomptes définitifs des montants que nous allons voter ce soir vont arriver peut-être dans dix à quinze ans, nous ne connaissons pas la durée des travaux qui seront effectués. Dans combien de temps recevrons-nous ces décomptes définitifs. Aujourd'hui, notre Agglomération comprend dix *communes membres*. Si la nouvelle association de communes n'est à terme composée que de huit de ces dix *communes membres*, est-ce que les deux *communes membres* sortantes seront toujours contraintes de respecter les engagements qu'elles prendront ce soir. Par quel moyen ?

René Schneuwly. Les *communes membres*, qui sortiraient de *l'Agglomération*, par exemple en 2023, seraient obligées de satisfaire à l'intégralité des obligations souscrites pendant la durée de leurs présences à *l'Agglomération*. Cette disposition reste applicable. En fait, les communes sortantes sont pénalisées car elles doivent continuer d'une manière pérenne à assurer les engagements qu'elles ont pris. En revanche, si *l'Agglomération* réalisait des profits, les communes sortantes ne pourraient pas en bénéficier. La *LAgg 1995* le prévoit donc. Il est absolument clair que dans les dispositions de création de cette nouvelle association, une disposition du même type sera prévue. Nous savons qu'à l'avenir, il pourrait y avoir d'autres formes de collaboration comme le projet de fusion qui est en cours. Les communes sortantes sont donc liées par les engagements qu'elles ont pris pendant qu'elles faisaient partie de *l'Agglomération*. Je suis absolument catégorique sur ce point.

François Grangier. Je vous remercie pour ces précisions qui nous rassurent dans le contexte actuel qui est effectivement assez particulier, dans lequel nous votons ce soir ces montants qui représentent pratiquement 13 millions de francs. J'ai bien pris note que les engagements des *communes membres*

sont liants. Pour revenir au message n° 45 présenté ce soir, vous avez pris connaissance du préavis de la CF. La CF préavise, à l'unanimité, favorablement le message n° 45. Elle n'a pas d'autres commentaires particuliers à formuler.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission financière
concernant le subventionnement
de la mesure 44.03 du PA2
« réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

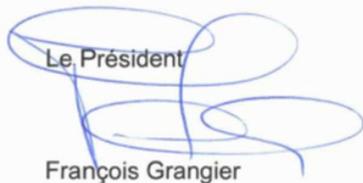
Le 18 janvier 2021, les membres de la CF se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°45 du Comité d'agglomération du 15 octobre 2020 concernant le subventionnement de la mesure 44.03 du PA2 « réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg » (transmis le 8 janvier 2021 par courriel).

Lors de leur séance du 18 janvier 2021, les membres de la CF ont posé des questions au *Comité*, à laquelle ce dernier a répondu. Les membres de la CF remercient le *Comité* pour sa collaboration et la bonne élaboration détaillée de ce message.

Après délibération, la CF préavise, à l'unanimité, favorablement le message n°45.

Fribourg, le 18 janvier 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. Pour pouvoir m'exprimer sur les préavis de la CAME, j'ai dû relire le PV de la séance du 9 décembre 2020. La CAME a examiné les messages traités ce soir trois mois auparavant. Depuis, cinq autres séances de CAME ont eu lieu. C'était difficile de se souvenir des détails. Je remercie l'auteur de ce PV, ainsi que Mme Dévaud-Sciboz et toute l'équipe de l'Agglomération concernée par les six messages de ce soir, pour les explications et pour les informations complémentaires.

Concernant le message n° 45, la CAME salue le fait que la Ville de Fribourg a utilisé l'opportunité que présente la mise en séparatif du réseau d'eau sur le Karrweg pour réaliser une partie de la mesure 44.03 du PA2. De toute façon, nous sommes assez pressés de réaliser cette mesure inscrite au PA2. La CAME approuve donc la réalisation de cette mesure en deux étapes. Les premiers travaux concernant notamment la sécurisation des piétons par la réalisation d'un trottoir franchissable. Le Karrweg est dangereux. Les gendarmes couchés, ralentisseurs installés depuis une vingtaine d'années, n'ont eu qu'un effet limité. Le projet, présenté ce soir, a l'avantage de rester compatible avec une éventuelle mise à double sens ultérieure de ce chemin, afin de libérer la Planche-Inférieure de son trafic pour obtenir de grands espaces publics. Ce projet est en adéquation avec la structure de *mobilité douce (ci-après MD)* de l'Agglomération. Par conséquent, la CAME préavise à l'unanimité ce crédit.

Die *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg (nachstehend KRMU)* begrüsst vorerst, dass nur ein Teil der Arbeiten der Massnahme 44.03 des *Agglomerationsprogramms der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg (nachstehend AP2)* „Neugestaltung der Unteren Matte und des Karrwegs“ ausgeführt wird. Die Sicherheit der Fussgänger wird durch die Realisierung eines befahrbaren Trottoirs gewährleistet. Der Karrweg ist gefährlich. Die Strassenbreite ermöglicht zudem, zu einem späteren Zeitpunkt eine Entscheidung über eine konzertierte Gegenverkehrsführung zu beschliessen, um damit eine grosse Fläche der Unteren Matte freizubekommen. Das heisst, dass dies auch eine bessere Lebensqualität für die Einwohner in der Umgebung ermöglichen würde. Die KRMU empfiehlt deshalb einstimmig diesen Kredit anzunehmen.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement de la première partie de la mesure 44.03 du PA2 « réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg »

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 9 décembre 2020, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°45 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 15 octobre 2020 concernant le subventionnement de la première partie de la mesure 44.03 du PA2 « réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg ».

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 9 décembre 2020, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée de la représentante du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°45.

Fribourg, le 9 décembre 2020

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Christoph Allenspach

5.3 Présentation du message n° 45 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 45 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La Ville de Fribourg demande une subvention pour la première partie de la mesure 44.03 du PA2 « réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg ». Un projet d'ensemble de cette mesure est en cours de développement. Toutefois, des travaux de mise en séparatif du réseau d'eau présentent l'opportunité de réaliser le trottoir prévu sur le Karrweg, ceci dans un objectif de coordination et de regroupement des travaux ainsi que d'économie de moyens. Le projet de trottoir est conforme aux objectifs de la mesure, dans le sens où il valorise les espaces publics et privilégie les modes de déplacement en *MD*. Cette mesure n'est pas au bénéfice d'un cofinancement fédéral. Le calcul de la subvention se fait avec une valeur « octobre 2011 ». Le coût de ce projet est de CHF 48'863. En appliquant le taux de subventionnement de 50 %, le montant de la subvention est de CHF 24'431.50. Le Comité vous propose d'adopter la libération du montant de CHF 24'431.50, qui sera financé par un emprunt bancaire.

5.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen?

Pierre-Alain Perritaz. Ce message informe qu'un trottoir franchissable sera effectué sur le Karrweg. Or, à 200 m de là, à la rue de la Neuveville, la Ville de Fribourg avait déjà fait installer un trottoir franchissable. La Ville de Fribourg a dû ensuite faire poser une forêt de potelets dans cette rue pour éviter que les voitures puissent circuler sur ces trottoirs afin de protéger les piétons. Ne serait-il pas plus simple de directement faire un trottoir infranchissable ?

Andrea Burgener Woeffray. Si nous voulons faire une zone de rencontre à la Planche-Inférieure, nous devons garantir une circulation bidirectionnelle et ceci serait certainement possible qu'avec des trottoirs franchissables. Par contre, le gabarit du trottoir permet d'améliorer la situation car, aujourd'hui, il n'y a pas de trottoir. En ce qui concerne les potelets de la rue de la Neuveville, la Ville de Fribourg est en cours d'élaboration d'une solution afin de pouvoir enlever les potelets et de les remplacer par des poteaux à des endroits stratégiques et d'ajouter des petits espaces de verdure. La Ville de Fribourg ne peut pas élargir les routes comme elle le souhaite, elle doit s'adapter au gabarit à disposition. Une pondération des intérêts a d'ailleurs été effectuée dans ce cadre.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

5.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 45.

Angesichts der Länge der heutigen Tagesordnung und damit die Sitzung etwas entlastet werden kann, möchte ich Ihnen den folgenden Vorschlag machen. Heute Abend werden wir versuchen, die Prüfung der Beschlüsse und deren Artikel jeweils in einem Diskussionspunkt zusammenzufassen. Daher werde ich unter dem Punkt „Prüfung und Annahme des Beschlusses“ nur einmal die Diskussion eröffnen. Dann wird direkt über das gesamte Dokument gesprochen, inklusive „Titel und Erwägungen“ und der entsprechenden Artikel. Falls das Wort dabei nicht verlangt wird, wird das gesamte Dokument vom *Rat* angenommen. Im Anschluss daran wird dann die Gesamtabstimmung stattfinden.

Compte tenu de la longueur de l'ordre du jour de ce soir et afin d'alléger le déroulement de la séance, je voudrais vous faire la suggestion suivante. Ce soir, nous allons essayer de combiner l'examen de l'arrêté et les articles y relatifs en un seul point de discussion. Par conséquent, sous le point « examen et adoption de l'arrêté », je n'ouvrirai la discussion qu'une seule fois. Nous parlerons alors directement de l'ensemble du document, y compris les "titres et considérants" et les différents articles y relatifs. Si la parole n'est pas demandée, l'ensemble de l'arrêté sera accepté par le *Conseil*. Ensuite, le vote d'ensemble aura lieu. Y a-t-il des questions au sujet de ma proposition ? Gibt es zu meinem Vorschlag Fragen? Es ist nicht der Fall. Nous passons donc à l'examen global de l'arrêté. Dann kommen wir zur Gesamtprüfung des Beschlusses.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Article premier / Erster Artikel

Article 2 / 2. Artikel

Article 3 / 3. Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

François Grangier. Comme vous en avez l'habitude dans ce *Conseil*, à l'article 2, il est précisé à l'alinéa 2 que « cet investissement sera porté à la rubrique 650.522.125 du budget 2022 et amorti selon les prescriptions légales en vigueur ». Vu le faible montant, la *CF* préconise une nouvelle fois de modifier cet article en stipulant « cet investissement [...] est amorti sur trois ans ». D'après les renseignements pris, l'*Agglomération* n'est pas encore soumise au *modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (ci-après MCH2)*. Nous pouvons encore le faire pour des montants de cet ordre (CHF 24'431,50).

Thierry Steiert. En ma qualité de responsable Président et responsable du *Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg (ci-après DF&RH)*, je comprends le sens de cette intervention. Elle suit une certaine logique pour des montants qui sont d'une importance relative. Nous pouvons comprendre cette volonté de modifier les normes d'amortissement. Certes l'*Agglomération* n'est pas encore soumise au *MCH2*, mais elle le sera dès le 1^{er} janvier 2022. Aujourd'hui, nous n'avons aucune garantie que notre organe de révision n'interviendrait pas, pour nous faire revenir en arrière l'année prochaine, en nous imposant les règles d'amortissement *MCH2*. Au nom du *Comité*, je vous prie par conséquent de ne pas suivre cet amendement même s'il est bien intentionné.

François Grangier. M. Steiert, qu'en est-il des messages des années précédentes qui ont été amortis sur des durées différentes et déjà votés ? Est-ce que nous devrions revenir en arrière par rapport aux normes *MCH2* ? Le cas échéant, je propose presque le contraire. Votons sur trois ans. Si notre organe de révision ou une autre institution, notamment le *Service des communes de l'Etat de Fribourg (ci-après SCom)*, nous indique que nous n'avons pas le droit de le faire, l'*Agglomération* amortira ce montant conformément à la législation.

Thierry Steiert. Evidemment, c'est une possibilité étant donné que le droit supérieur s'impose quoi que nous voulions faire. Même si le *Conseil* adoptait aujourd'hui une disposition réglementaire qui s'avèrerait ultérieurement non conforme au droit supérieur, l'*Agglomération* devrait de toute façon adapter sa pratique. Je vous l'accorde. Indépendamment de cela, je propose que nous en discutions lundi prochain lors de la séance de la *CF* qui traitera des comptes 2020 de l'*Agglomération* en présence de l'organe de révision. Ce dernier pourra peut-être nous informer à ce sujet. Malheureusement, ils ne sont pas parmi nous ce soir pour nous indiquer quels sont nos droits. Nous devrions donc obtenir une réponse au plus tard lundi prochain. Si vous maintenez cet amendement et qu'il est accepté par le *Conseil*, le pire des cas serait effectivement de revenir sur la pratique d'amortissement à partir de 2022.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Wir werden daher eine Abstimmung durchführen. Wir haben einen Gegenvorschlag, wenn ich das richtig verstehe. Nous allons voter d'abord sur l'adoption de l'arrêté tel que proposé par le *Comité*. Ensuite, nous voterons sur l'amendement de M. Grangier. Wir werden zuerst

über den Vorschlag des *Vorstands* abstimmen. Wenn der Vorschlag des *Vorstands* nicht angenommen wird, dann werden wir über den Vorschlag von Herrn Grangier abstimmen.

Nous passons au vote électronique, vous avez 15 secondes pour voter.

Vote d'ensemble électronique / elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le *Comité*, sont priés de peser sur la touche verte. Diejenigen, die den Beschluss des Vorstandes wie vorgeschlagen akzeptieren, werden gebeten, die grüne Taste zu drücken. 17 membres ont voté.

Diejenigen, die den Vorschlag ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken. 13 membres ont voté.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de peser sur la touche bleue. 3 membres ont voté.

Le Président. Wir kontrollieren die Abstimmung durch Handerheben unserer Karte. Nous contrôlons cela en votant avec notre carton.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 20 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 15 membres ont voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. 3 membres ont voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité* afin de l'autoriser à verser une subvention de CHF 24'431.50 à la Ville de Fribourg pour la première partie de la mesure 44.03 du *PA2*.

Christoph Allenspach. J'aimerais déposer une motion d'ordre afin que nous ne votions plus de deux manières à chaque fois. Nous devons faire confiance à ce système électronique. Voter électroniquement et par carton prend trop de temps. Je prie le *Bureau du Conseil* de prendre une décision. Je demande que nous ne votions que de manière électronique.

Le Président. Ihr Vorschlag ist nicht möglich. In unserem *Ratsreglement* steht noch immer, dass wir per Hand abstimmen müssen. Leider ist das elektronische System noch nicht zugelassen. Nous n'avons pas le droit de voter seulement avec le système électronique selon le *Règlement du Conseil*.

Charles de Reyff. Je soutiens la proposition de M. Allenspach. Si le *Règlement du Conseil* n'autorise pas à voter électroniquement, ne le faisons pas : votons seulement à main levée.

Par ailleurs, je conteste le vote précédent. Vous deviez opposer la proposition du *Comité* à celle de la *CF*. Par conséquent, plusieurs membres du *Conseil* autour de moi ont voté NON, non pas car ils sont contre l'objet, mais puisqu'ils s'attendaient à pouvoir soutenir la proposition de la *CF*. Je demande que nous puissions voter à nouveau en confrontant la version du *Comité* à celle de la *CF* et effectuer, dans un second temps, un vote final relatif à la dépense y relative. Je suis déçu par la gestion de l'ordre des votes. De nombreux députés et de Conseillers généraux, présents ce soir, pourraient vous expliquer la procédure.

Le Président. Nous avons respecté le *Règlement du Conseil* qui précise à l'article 61 alinéa 3 que « s'il n'y a pas de ralliement et que la proposition du Comité d'agglomération est confrontée à un seul amendement ou à une seule contre-proposition, le Président ou la Présidente du Conseil d'agglomération met au vote d'abord la proposition du Comité d'agglomération. Si cette dernière obtient la majorité des voix, l'amendement ou la contre-proposition n'est plus soumise au vote. ». Der Artikel 61 Absatz 3 des *Reglements des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachstehend Ratsreglement)* präzisiert, dass: „schliesst sich niemand an und steht der Vorschlag des Agglomerationsvorstands nur einem einzigen Änderungsantrag oder einem einzigen Gegenvorschlag gegenüber, dann bringt der Präsident oder die Präsidentin des Agglomerationsrats zuerst den Vorschlag des Agglomerationsrats zur Abstimmung. Erhält dieser die Mehrheit der Stimmen, dann werden der Änderungsantrag oder der Gegenvorschlag nicht mehr zur Abstimmung gebracht“.

Sébastien Dorthe. Je partage intégralement la position de mon collègue Charles de Reyff, concernant les votes. Nous avons entendu à mainte reprise dans la presse que notre institution était pragmatique. Notre *Conseil* peut donc voter ce soir sur l'acceptation du vote électronique. Si le Conseil accepte à la majorité de voter uniquement avec le système de vote électronique, nous pouvons voter électroniquement et avancer. Ce soir, je trouve que nous faisons du rétropédalage, ce qui est peu porteur pour notre institution.

Werro Moritz. Je suis de l'avis de M. Dorthe. Nous devons poursuivre cette séance et voter seulement avec le système électronique.

Marc Lüthi. Si voter uniquement de manière électronique n'est pas autorisé par notre *Règlement du Conseil*, nous pouvons arrêter de voter électroniquement et voter uniquement avec nos cartons comme auparavant. C'est tout aussi rapide.

Sébastien Dorthe. Je vous propose de faire une brève interruption de séance afin que le *Bureau du Conseil* puisse se réunir et prendre une décision sur la suite à donner au sujet de la manière de voter ce soir. Nous pourrions ainsi poursuivre notre séance.

Le Président. Nous allons effectivement faire une interruption de séance afin que le *Comité* et le *Bureau du Conseil* prennent position.

Interruption de séance de 5 minutes

Le Président. Das Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachstehend Ratsbüro) und der Generalsekretär haben kurz über die elektronische Abstimmung und die Kartenabstimmung gesprochen. Da in unserem Ratsreglement leider nur die Abstimmung per Handerheben rechtsgültig ist und es bisher nicht möglich war, das Reglement zu überarbeiten, werden wir deswegen bei Abstimmungen auf das herkömmliche Abstimmungsverfahren zurückgreifen, leider ohne elektronische Abstimmung. Ab jetzt werden wir also auf die elektronischen Stimmabgaben verzichten und direkt durch Handaufheben abstimmen.

Félicien Frossard. En l'absence d'un règlement qui nous autorise formellement à n'utiliser que le vote électronique, le Président du *Conseil* et le *Bureau du Conseil* ont décidé de procéder uniquement au vote par carton. Le système de microphone fonctionne toujours de la même manière mais nous allons uniquement procéder au vote à main levée.

Le cinquième point de l'ordre du jour est liquidé.

6. Subventionnement de la mesure 3M.06.02 du PA3 « aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare à Villars-sur-Glâne » / Subventionierung der Massnahme 3M.06.02 des AP3 « Einrichtung der TransAgglo Sektor Avry-Bahnhof - Villars-sur-Glâne »

6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* n'a pas de remarque particulière. Elle préavis à l'unanimité favorablement le message n° 46.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le subventionnement de la mesure 3M.06.02 du PA3

« aménagement de la TransAgglo – secteur Avry-Gare à Villars-sur-Glâne »

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière* (ci-après *CF*) est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

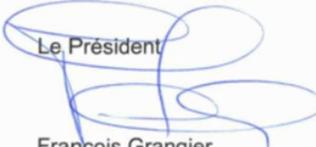
Le 18 janvier 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°46 du Comité d'agglomération du 15 octobre 2020 concernant le subventionnement de la mesure 3M.06.02 du PA3 «aménagement de la TransAgglo – secteur Avry-Gare à Villars-sur-Glâne » (transmis le 8 janvier 2021 par courriel).

Lors de leur séance du 18 janvier 2021, les membres de la *CF* ont posé des questions au *Comité*, à laquelle ce dernier a répondu. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour sa collaboration et la bonne élaboration détaillée de ce message.

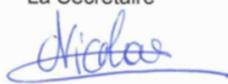
Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°46.

Fribourg, le 18 janvier 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. Ce soir, quatre messages (messages n° 46, 47, 48 et 49) concernent les tronçons de la *TransAgglo* situés sur les communes d'Avry, Matran et Villars-sur-Glâne. Le schéma, que vous avez reçu, montre chaque tronçon et numéro de mesure. Je remercie l'administration pour ce document. Durant ses séances, la *CAME* a trouvé compliqué de situer chaque tronçon sans ce schéma. La *CAME* se réjouit que la réalisation d'un des projets phares de l'*Agglomération* soit bientôt terminée (fin 2022). Le tronçon de Fribourg (entre la gare CFF de Fribourg et le site de Saint-Léonard (halte Fribourg/Freiburg Poya) est achevé depuis 2014 et celui de Düdingen (gare-Tunnelstrasse) depuis juin 2020. Les délégués de ces deux communes savent que ces tronçons sont très fréquentés par les cyclistes et les piétons. Nous espérons que ce tronçon entre Fribourg et Villars-sur-Glâne aura le même succès. Par ailleurs, la *TransAgglo* permet de « rapprocher » les *communes membres*, Düdingen et Avry, vivant aux extrémités du périmètre de l'*agglomération fribourgeoise*. La *TransAgglo* permettra de passer au travers de l'*agglomération fribourgeoise* et de mieux connaître les *communes membres*. Insbesondere die Delegierten der Gemeinden aus Düdingen und Freiburg kennen den Erfolg seit der Eröffnung des ersten Teilstücks des *TransAgglo* und auch der Toggelilochbrücke in Düdingen. Es ist wirklich erfreulich, dass die *TransAgglo* nun auch von Familien mit Kindern intensiv genutzt wird, weil man dort gefahrlos Fahrrad fahren kann. Wir hoffen jedoch, dass wir nun auch in Richtung Avry und Matran weiterfahren können, wofür die heutigen Ausführungskredite behandelt werden.

Le tronçon entre la future gare d'Avry-Matran et Villars-sur-Glâne est d'une importance primordiale pour la sécurité des cyclistes tant au quotidien que lors des loisirs. Les cyclistes, qui sont déjà allés de Villars-sur-Glâne à Avry, savent que depuis des décennies, le parcours actuel est dangereux et que la pollution sonore y est extrême. Par conséquent, il faut vraiment réaliser un tronçon sécurisé pour les piétons et les cyclistes. De plus, le chemin entre Avry et Corminboeuf n'est pas carrossable, il est difficile à parcourir à vélo. Le tracé, proposé dans ce message n° 46, est d'une longueur de 2'700 mètres et d'une largeur de 3,6 mètres. Il est conforme aux lignes directrices pour la mise en œuvre de la *TransAgglo*. Il permet une bonne convivialité entre les piétons et les cyclistes.

Bien entendu, ce tronçon entre Villars-sur-Glâne et Avry est assez complexe car il comprend notamment un passage sous voie et un pont sur l'autoroute. Cette mesure a été contestée au début lorsqu'elle a été proposée dans le *PA2* mais elle a été améliorée de manière satisfaisante. Le paysage de ce tronçon n'est pas idyllique mais il peut être amélioré par une arborisation. La *CAME* est donc convaincue que ce projet est justifié. La *CAME* vous recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit de 9 millions de francs.

Wie Sie verstanden haben, ist die Wegführung zwischen Villars-sur-Glâne und Avry ziemlich kompliziert, da sie eine Unterführung und eine Brücke über die Autobahn beinhaltet. Die Landschaft dieser Strecke ist nicht idyllisch, kann aber durch Baumbepflanzungen verbessert werden. Dieser Abschnitt hat viele Vorteile, die es rechtfertigen, diesen grossen Kredit zu akzeptieren. Einige dieser Vorteile, wie zum Beispiel eine gefahrlose Überquerung und die Verbesserung der Landschaft, habe ich ja schon vorhin erwähnt. Aus diesen Gründen empfiehlt die *KRMU* einstimmig die Annahme dieses Kredits.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement de la mesure 3M.06.02 du PA3 « aménagement de la TransAgglo – secteur Avry-Gare à Villars-sur-Glâne »

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 9 décembre 2020, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°46 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 15 octobre 2020 concernant le subventionnement de mesure 3M.06.02 du PA3 « aménagement de la TransAgglo – secteur Avry-Gare à Villars-sur-Glâne ».

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 9 décembre 2020, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée de la représentante du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°46.

Fribourg, le 9 décembre 2020

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président


Christoph Allenspach

6.3 Présentation du message n° 46 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 46 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La mesure 3M.06.02 est une mesure du PA3 qui prévoit l'aménagement de la *TransAgglo* depuis la nouvelle halte d'Avry-Matran jusqu'au passage inférieur du Croset à Villars-sur-Glâne. La mise en œuvre de cette mesure est scindée en deux projets distincts. Le premier tronçon, qui est au bénéfice d'une approbation des plans du 29 janvier 2021, est compris dans le *plan d'aménagement de détail (ci-après PAD)* Avry-Centre. Le deuxième tronçon, qui continue depuis cet endroit jusqu'au passage inférieur du Croset, a déjà fait l'objet de l'examen préalable. Les communes d'Avry, de Corminboeuf, de Matran et de Villars-sur-Glâne ont travaillé conjointement à l'élaboration du tracé de la *TransAgglo*. Ce tronçon d'un peu plus de 2.5 km est entièrement conforme aux lignes directrices pour la mise en œuvre de la *TransAgglo*. Il nécessite plusieurs ouvrages d'art. Il permet de remplir l'objectif d'orienter la mobilité vers l'usage accru de la MD afin d'absorber les déplacements supplémentaires générés par la croissance démographique et économique. Le calcul du subventionnement se fait avec une valeur 'avril 2016'. Le montant subventionnable maximum arrêté dans la fiche de mesure se monte à 9 millions de francs. Selon la directive, un taux de 100 % s'applique aux mesures de *TransAgglo*, le montant total de la subvention maximale est de 9 millions de francs. Le cofinancement fédéral s'élève à 35 %, soit un montant de CHF 3'150'000. La part de l'*Agglomération* se monte donc à CHF 5'850'000. Le *Comité* vous propose d'adopter la libération de l'entier du subventionnement prévu par la mesure 3M.06.02, financé par un emprunt bancaire.

6.3 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

6.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 46. J'ouvre la discussion sur cet arrêté. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Der Beschluss, inklusive der "Titel" und die „Erwägungen" sowie der einzelnen Artikel, wird vom Rat angenommen.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* afin de l'autoriser à verser au maximum une subvention de 9 millions de francs aux communes d'Avry, de Corminboeuf, de Matran et de Villars-sur-Glâne pour la mesure 3M.06.02 du PA3, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 39 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le sixième point de l'ordre du jour est liquidé.

7. Subventionnement de la première partie de la mesure 3M.08.02 du PA3 « Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre » / Subventionierung des ersten Teils der Massnahme 3M.08.02 des AP3 «Einrichtung einer ÖV-Schnittstelle am neuen Haltepunkt RER Avry-Centre»

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a pris connaissance du message n° 47. Elle le préavisé à l'unanimité favorablement.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission financière
concernant le subventionnement
de la mesure 3M.08.02 du PA3
« aménagement de l'interface TP – nouvelle halte RER d'Avry Centre »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

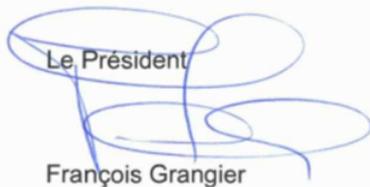
Le 18 janvier 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°47 du Comité d'agglomération du 15 octobre 2020 concernant le subventionnement de la mesure 3M.08.02 du PA3 « aménagement de l'interface TP – nouvelle halte RER d'Avry Centre » (transmis le 8 janvier 2021 par courriel).

Lors de leur séance du 18 janvier 2021, les membres de la *CF* ont posé des questions au *Comité*, à laquelle ce dernier a répondu. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour sa collaboration et la bonne élaboration détaillée de ce message.

Après délibération, la *CF* préavisé, à l'unanimité, favorablement le message n°47.

Fribourg, le 18 janvier 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. Dieser kleine Abschnitt von nur 360 Metern zwischen der *Orientierungsschule (nachstehend OS)* Avry und dem Busbahnhof sowie dem S-Bahnhof Avry-Matran ist teuer, da die Realisierung kompliziert ist. Beim Bau des Avry-Centre gab es Planungsfehler. Daher müssen heute einige Massnahmen, wie eine Stützmauer und die Verstärkung der Böschungen, durchgeführt werden. Dieser Abschnitt ist notwendig, um einen sicheren Weg zwischen diesen Bahnhöfen und der *OS Avry* zu bauen und auch, um die *TransAgglo* später zum Bahnhof Avry-Matran weiterzuführen. Die *KRMU* empfiehlt Ihnen daher einstimmig, diesen Kredit anzunehmen.

Ce petit tronçon de seulement 360 mètres, entre *le Cycle d'Orientation (ci-après CO)* d'Avry et les gares routières et ferroviaires d'Avry-Matran, est coûteux parce qu'il est compliqué à réaliser. L'aménagement du site actuel entre les voies du chemin de fer et l'Avry-Centre comporte des contraintes qui nécessitent de nombreux ouvrages d'art tels que des murs de soutènement et des renforcements de talus. Ce tronçon est indispensable pour créer un chemin sécurisé entre ces gares et le *CO* d'Avry ainsi que pour pouvoir continuer ultérieurement la *TransAgglo* jusqu'à la gare d'Avry-Matran. La *CAME* vous recommande donc, à l'unanimité, d'accepter ce crédit

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement de la première partie de la mesure 3M.08.02 du PA3 « Aménagement de l'interface TP – nouvelle halte RER d'Avry Centre »

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 9 décembre 2020, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°47 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 15 octobre 2020 concernant le subventionnement de mesure 3M.08.02 du PA3 « Aménagement de l'interface TP – nouvelle halte RER d'Avry Centre ».

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 9 décembre 2020, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée de la représentante du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°47.

Fribourg, le 9 décembre 2020

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Christoph Allenspach

7.3 Présentation du message n° 47 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 47 des Vorstandes

Bruno Marmier. Au nom du *Comité*, je vais vous apporter des informations sur ce message portant sur le subventionnement de la première partie de la mesure 3M.08.02 du PA3 « Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre ». La commune d'Avry a demandé une subvention pour cette première partie de la mesure 3M.08.02, qui concerne la *TransAgglo* entre les gares ferroviaires et routières d'Avry-Matran et le CO d'Avry. Ce tronçon *TransAgglo* est soumis à la *loi cantonale sur les routes* (ci-après LR, RSF 741.1). Le projet de la gare routière, quant à lui, doit suivre les procédures relatives au *Plan d'aménagement local* (ci-après PAL) d'Avry. Pour aller de l'avant, il a été jugé opportun de dissocier les deux parties de cette mesure 3M.08.02, dont le montant subventionnable maximal se monte à 4.5 millions de francs. Aujourd'hui, le *Comité* propose de libérer une subvention maximale de 1.5 million de francs (valeur 'avril 2016', hors renchérissement et hors TVA). Vu qu'un cofinancement fédéral de CHF 525'000 sera versé pour cette partie *TransAgglo*, la part de l'*Agglomération* sera de CHF 975'000. Par conséquent, le *Comité* propose au *Conseil* de subventionner la partie *TransAgglo* de cette mesure, tel que proposé dans le message n° 47 et l'arrêté y relatif.

7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. Die Diskussion ist geschlossen.

7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Den Beschluss finden Sie im Anhang der Botschaft Nr. 47. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen zu diesem Beschluss? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Der Beschluss, inklusive seiner "Titel" und „Erwägungen" sowie der einzelnen Artikel, wird vom *Rat* angenommen.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamt Abstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* afin de l'autoriser à verser au maximum une subvention de 1.5 millions de francs à la commune d'Avry pour la première partie de la mesure 3M.08.02 du PA3, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 39 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté

Résultat / Ergebnis

Der *Rat* hat den Beschluss, so wie er vom *Vorstand* vorgeschlagen wurde, einstimmig angenommen.

Le septième point de l'ordre du jour est liquidé.

8. Subventionnement des mesures du PA2 : 20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo) » et 20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) » / Subventionierung der Massnahmen des AP2: 20.7 «Realisierung eines gemischten Fussgänger-/Radwegs zwischen Le Croset und Le Platy in Villars-sur-Glâne, entlang der Eisenbahnlinie (TransAgglo) » und 20.8 «Realisierung eines gemischten Fussgänger-/Radwegs zwischen der Haltestelle von Villars-sur-Glâne und Le Verger (TransAgglo) »

8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a étudiée ce message n° 48 et le préavise favorablement à l'unanimité.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le subventionnement des mesures du PA2 :

**20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy
à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo)»**

et

**20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos
entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière* (*ci-après CF*) est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

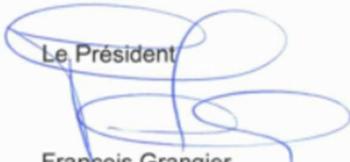
Le 18 janvier 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°48 du Comité d'agglomération du 26 novembre 2020 concernant le subventionnement des mesures du PA2 : 20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo)» et 20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) » (transmis le 8 janvier 2021 par courriel).

Lors de leur séance du 18 janvier 2021, les membres de la *CF* ont posé des questions au *Comité*, à laquelle ce dernier a répondu. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour sa collaboration et la bonne élaboration détaillée de ce message.

Après délibération, la *CF* préavise, à l'unanimité, favorablement le message n°48.

Fribourg, le 18 janvier 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. Ce message concerne deux tronçons de la *TransAgglo*. Le premier tronçon, inscrit dans la mesure 20.07 du PA2, sera créé entre le passage inférieur du Croset et la gare de Villars-sur-Glâne. Ce chemin est prolongé hors du tracé *TransAgglo* afin de relier l'école du Platy et le

grand quartier résidentiel des Daillettes. La *CAME* approuve la proposition de la commune de Villars-sur-Glâne qui intègre, grâce à cet ajout, de nombreuses habitations situées sur son territoire. C'est une bonne promotion de la *MD*. Le deuxième tronçon, inscrit dans la mesure 20.08, permettra à terme d'aller jusqu'à la Ville de Fribourg et également d'atteindre le grand quartier de Villars-sur-Glâne autour de *l'Espace Nuithonie* et du centre commercial. Nous ne savons pas pourquoi cette deuxième partie de la réalisation sera inscrite dans le *PA4*. De manière plutôt surprenante, la réalisation devra attendre jusqu'en 2028. J'espère que nous aurons davantage d'informations à ce sujet aujourd'hui. La *CAME* préavis favorablement à l'unanimité ce message n° 48.

Es handelt sich um zwei Teilstücke. Das erste Teilstück führt teilweise ausserhalb der *TransAgglo* bis in das Quartier Daillettes. Damit werden ziemlich viele Wohnungen und Quartierstrassen ins das Radverkehrsnetz integriert. Das zweite Teilstück muss derzeit noch unvollendet bleiben. Es soll in das *Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (nachstehend AP4)* aufgenommen werden. Erstaunlicherweise will man der Realisierung bis zum Jahr 2028 warten. Ich hoffe, dass wir heute mehr Informationen dazu bekommen werden. Die *KRMU* ist mit dem, was heute vorliegt, einverstanden. Sie empfiehlt Ihnen einstimmig, die Botschaft Nr. 48 anzunehmen.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant le subventionnement des mesures du PA2 : 20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte
piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire
(TransAgglo) » et 20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-
sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 9 décembre 2020, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°48 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 26 novembre 2020 concernant le subventionnement des mesures du PA2 : 20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo) » et 20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) »

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 9 décembre 2020, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée de la représentante du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°48.

Fribourg, le 9 décembre 2020

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Christoph Allenspach

8.3 Présentation du message n° 48 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 48 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La commune de Villars-sur-Glâne demande une subvention pour un projet englobant deux mesures du *PA2*. La mesure 20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (*TransAgglo*) » et la mesure 20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (*TransAgglo*) ». La commune de Villars-sur-Glâne a développé un projet qualitatif d'axe fort, entre le passage inférieur du Croset et la route du Centre sportif, conformément aux lignes directrices pour la mise en œuvre de la *TransAgglo*. Ce projet nécessite plusieurs ouvrages d'art. Il permet de remplir l'objectif d'orienter la mobilité vers l'usage accru de la *MD* afin d'absorber les déplacements supplémentaires générés par la croissance démographique et économique, objectif du report modal. Le calcul du subventionnement se fait avec une valeur 'octobre 2011'. Pour le calcul du subventionnement, il est considéré que le projet couvre l'entier des deux mesures : il est proposé de

traiter ces deux mesures comme une seule. Le montant subventionnable maximal s'élève à CHF 1'566'000. Selon la directive, un taux de 100 % s'applique aux mesures de *TransAgglo*, le montant total de la subvention maximale est de CHF 1'566'000. Le cofinancement fédéral est de CHF 585'000. La part de *l'Agglomération* se monte donc à CHF 981'000. Le *Comité* vous propose d'adopter la libération de l'entier du subventionnement prévu pour les mesures 20.07 et 20.08, financé par un emprunt bancaire.

Bruno Marmier. Ce tronçon est situé entre la route du Centre sportif et la route des blés d'or. Il porte la mention A-PA4 sur le schéma *TransAgglo*, qui vous a été transmis. Il existe déjà selon une norme standard d'une trentaine d'années. Il sera agrandi et refait selon une norme standard *TransAgglo* dans le cadre du PA4. La raison de ce délai de réalisation est évidemment qu'il a fallu prioriser les mesures. La construction des éléments nouveaux a été privilégiée. Cette mesure complémentaire d'agrandissement et de rénovation de ce chemin actuel a été inscrite au PA4 sachant que ce chemin est tout de même praticable par les piétons et cyclistes.

8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 48. J'ouvre la discussion sur cet arrêté. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Der Beschluss, inklusive seiner "Titel" und „Erwägungen" sowie der einzelnen Artikel, wird vom *Rat* angenommen.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* afin de l'autoriser à verser au maximum une subvention de CHF 1'566'000 à la commune de Villars-sur-Glâne pour les mesures 20.07 et 20.08 du PA2, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 39 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le huitième point de l'ordre du jour est liquidé.

9. Subventionnement de la mesure 41.17 du PA2 « Aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) » / Subventionierung der Massnahme 41.17 des AP2 « Gestaltung einer ÖV- und LV-Unterführung für die Überquerung der Route de Cormanon (Dort-verte) »

9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a eu énormément de peine à comprendre la logique entre les chiffres qui se trouvent dans les tableaux du message n° 49. C'est pourquoi la *CF* a eu plusieurs discussions avec le *Comité* pour clarifier cette logique. La *CF* a compris in fine que dans le cas présent, la Confédération n'applique pas son taux de 40 % à la même base pour obtenir le montant de la subvention fédérale qu'elle accorde à *l'Agglomération*. La Confédération n'a pas pris en compte le montant total indiqué dans les fiches de mesure relatives au PA2.

Pour résumer, il faut subventionner cette mesure 41.17 même si la Confédération ne se base pas, pour calculer sa subvention de 40%, sur la base du montant total indiqué sur la fiche de mesure y relative - CHF 4'276'000 - mais sur le montant que cette dernière a elle-même défini - CHF 1'709'000 -, ce qui fait une subvention fédérale de CHF 686'000 - soit 17 % de CHF 3'968'000. La *CF* s'est interrogé sur les critères d'exception qui ont amené le *Comité* à proposer ce soir au *Conseil* le subventionnement de cette mesure à un taux de 83 % de CHF 3'968'000, ce qui équivaut à CHF 3'282'000. La *CF* a obtenu les explications nécessaires mais elle demande à être mieux informée à l'avenir du point de vue technique et financier dans des cas similaires. Après délibération et à la majorité des membres, la *CF* préavis favorablement le message n° 48.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le subventionnement de la mesure 41.17 du PA2 « aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) »

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière* (*ci-après CF*) est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Les 18 janvier et 1^{er} février 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°49 du Comité d'agglomération du 26 novembre 2020 concernant le subventionnement de la mesure 41.17 du PA2 « aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) » (transmis le 8 janvier 2021 par courriel).

Lors de leurs séances, les membres de la *CF* ont posé des questions à la délégation du *Comité* et au Président de la *CAME*. Les membres de la *CF* les remercient pour leur collaboration et leurs réponses.

La *CF* a bien pris note que le *Comité* a estimé qu'il faut subventionner cette mesure 41.17 même si la Confédération ne calcule par sa subvention (40 %) sur la base du montant total indiqué sur la fiche de mesure y relative (CHF 4'276'000) mais sur le montant qu'elle a redéfini (CHF 1'709'000), ce qui fait une subvention fédérale de CHF 686'000 (17 % de CHF 3'968'000). La *CF* s'est interrogé sur les critères d'exception qui ont amené le *Comité* à proposer au *Conseil* le subventionnement de cette mesure à un taux de 83 % de CHF 3'968'000, ce qui équivaut à CHF 3'282'000.

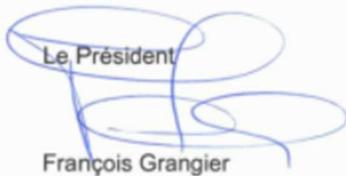
Pour des cas similaires futurs, les communes membres devront être traitées avec équité.

La *CF* s'attend à être informée de manière plus complète et compréhensible d'un point de vue technique et financier dans de tels cas.

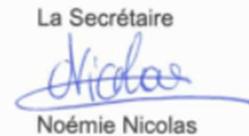
Après délibération, la *CF* préavis, à la majorité, favorablement le message n°49.

Fribourg, le 1^{er} février 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. Heureusement, la *CAME* ne doit pas également s'occuper des chiffres ! La création de ce passage inférieur, qui coûte CHF 3'968'000, se justifie par la sécurisation du franchissement de la route de Cormanon par les piétons et cyclistes, étant donné que cette route cantonale est fortement fréquentée par le *trafic individuel motorisé* (*ci-après TIM*). Le passage actuel piétons/cyclistes est très difficile à franchir. Ce passage inférieur a une utilité double : continuer la *TransAgglo* et relier les deux parties de Villars-sur-Glâne séparées par la route de Cormanon. D'un côté se trouvent le complexe scolaire et le quartier pavillonnaire, de l'autre, le Cormanon Centre et l'Espace Nuithonie. Il a été demandé que ce passage soit suffisamment sécurisé et éclairé notamment durant la nuit. La commune ne souhaite pas poser de caméras et la *CAME* estime majoritairement que ce passage inférieur est assez large et illuminé. De manière générale, cette question se pose pour tous les tronçons de la *TransAgglo* éloignés des habitations ou des activités. Des craintes similaires ont été exprimées quant à la circulation durant la nuit sur le pont de la Poya. Aujourd'hui, jusqu'à des heures tardives, de nombreux coureurs et cyclistes y passent. Plus un lieu est fréquenté, plus on se sent en sécurité.

Selbstverständlich ist diese Unterführung wie jedes derartige Bauwerk mit CHF 3'968'000 teuer veranschlagt. Die *KRMU* empfiehlt trotzdem die Annahme dieser Botschaft, weil an dieser Stelle eine äusserst gefährliche Hauptstrasse von Fussgängern und Radfahrern überquert wird. Ausserdem wird diese Unterführung eine Verbindung für den *Langsamverkehr* (*nachstehend LV*) zwischen den verschiedenen Ortsteilen der Gemeinde Villars-sur-Glâne herstellen. Einerseits gibt es den Schulkomplex und das Wohnquartier, andererseits das neue Zentrum mit der Kulturstätte dem Espace Nuithonie und dem Einkaufszentrum Cormanon Centre. Mit diesem Projekt wird die *LV-Mobilität*

innerhalb der Gemeinde stark gefördert. Es wurde beantragt, diese Passage ausreichend abzusichern und zu beleuchten, insbesondere während der Nacht. Tatsächlich gilt diese Frage auch für die gesamte *Freiburger Agglomération*. Man kann nicht alles beleuchten. Als Gegenbeispiel, um das Unsicherheitsgefühl aus dem Weg zu räumen, kann man als Beispiel die Poya-Brücke anführen, wo heute viele Menschen, besonders Velofahrer und Velofahrerinnen, sogar in der Nacht verkehren. Je mehr Leute diesen Weg benutzen, desto sicherer wird er sein. Die *KRMU* empfiehlt daher einstimmig, diese Botschaft anzunehmen.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement de la mesure 41.17 du PA2 « aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) »

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 9 décembre 2020, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°49 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 26 novembre 2020 concernant le subventionnement de la mesure 41.17 du PA2 « aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) »

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 9 décembre 2020, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée de la représentante du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavise, à l'unanimité, favorablement le message n°49.

Fribourg, le 9 décembre 2020

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Christoph Allenspach

9.3 Présentation du message n° 49 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 49 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La commune de Villars-sur-Glâne demande une subvention pour un projet répondant à la mesure 41.17 du PA2 « aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon ». L'objectif initial de cette mesure était double : la réalisation d'un itinéraire de MD et la modification de l'itinéraire de la ligne 5 permettent un itinéraire direct de l'Espace Nuithonie au quartier du Verger. Dans le cadre de l'examen par la Confédération suisse du PA2, le Comité avait obtenu le maintien de cette mesure en priorité A en maintenant uniquement l'objectif de MD. La commune de Villars-sur-Glâne a développé un projet hautement qualitatif permettant de réunir deux espaces aujourd'hui scindés par une route à 25'000 véhicules par jour. Le projet permet de remplir l'objectif d'orienter la mobilité vers l'usage accru de la MD afin d'absorber les déplacements supplémentaires générés par la croissance démographique et économique, objectif de report modal. Le calcul du subventionnement se fait avec une valeur 'octobre 2011'. Le montant inscrit dans la mesure est de CHF 4'276'000. L'objectif TP ayant été enlevé de la mesure, cela a nécessité une redéfinition du montant subventionnable qui a été convenu à CHF 3'968'000. Selon la directive, un taux de 100 % s'applique aux mesures de TransAgglo, le montant total de la subvention maximale est de CHF 3'968'000. Du côté de la Confédération, le maintien de cette mesure en priorité A avait été obtenu sur la base de coûts standards inscrit dans l'accord sur les prestations qui prévoit un cofinancement fédéral de CHF 686'000. La part de l'Agglomération se monte donc à CHF 3'282'000. Le Comité vous propose d'adopter la libération de l'entier du subventionnement pour la mesure 41.17, financé par un emprunt bancaire.

9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen?

Marc Lüthi. Je ne conteste pas la mesure, j'y suis même favorable. Je tiens à souligner qu'en finançant un montant supérieur à ce qui se fait habituellement, nous sortons ici des chemins battus. Il ne faudra pas oublier cet effort fait par les autres *communes membres* pour la commune de Villars-sur-Glâne, qui en profite à présent. Cette dernière devra aussi être solidaire le jour où les autres *communes membres* feront une demande similaire.

Eleonora Schneuwly-Aschwanden. In der Tat, ich teile die Meinung von Marc Lüthi, und das liegt an den hohen Kosten für dieses Projekt. Ich gebe es zu: es ist ein schönes und luxuriöses Projekt, das kann man schon sagen. Ich verstehe den Sinn und Zweck dieser Unterführung unter dieser stark befahrenen Transitstrasse. Aber man muss auch feststellen, dass die Summe von CHF 3'968'000 nicht ein kleiner Betrag ist. Ich finde es besonders stutzig, dass der Bund es abgelehnt hat, seine Mitfinanzierung auf der Basis dieses Gesamtbetrages zu berechnen. Ich denke, dass man ein bescheideneres Standardprojekt, das auch geringere finanzielle Konsequenzen hat, auf die Beine stellen kann. Il faut bien être conscient que les *communes membres* seront confrontées dans un avenir proche à des dettes énormes à cause de la pandémie actuelle, étant donné que certains coûts n'étaient pas prévisibles. Nous devons maintenant devenir raisonnables et changer notre manière de dépenser. Il faut évidemment commencer par réduire le montant de cette mesure de luxe jusqu'à un coût standard. Aus diesem Grund kann ich diese Massnahme, wie sie von der Gemeinde Villars-sur-Glâne vorgeschlagen wird, nicht unterstützen. Ich weise sie zugunsten einer bescheideneren Ausführung zurück.

Eliane Dévaud-Sciboz. La réalisation de ce passage inférieur est un élément qualitatif mais en aucun cas luxueux. M. Allenspach a précisé que des discussions ont eu lieu sur la pertinence de la présence de caméras. Les éléments qualitatifs de ce projet permettent de ne pas avoir à mettre des éléments de surveillance sur ce domaine public. Par contre, si le projet avait consisté à faire une sorte de goulet d'étranglement, cela n'aurait pas du tout incité la population à l'utiliser. Ce projet a donc été analysé et a été reconnu comme étant qualitatif et non luxueux.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 49. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Der Beschluss, inklusive seiner "Titel" und „Erwägungen" sowie der einzelnen Artikel, wird vom *Rat* angenommen.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* afin de l'autoriser à verser au maximum une subvention de CHF 3'968'000 à la commune de Villars-sur-Glâne pour la mesure 41.17 du *PA2*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 35 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 2 membres ont voté

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. 2 membres ont voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le neuvième point de l'ordre du jour est liquidé.

10. Subventionnement des mesures : 41.02 du PA2 « réaménagement du secteur de la Cathédrale » et 3M.04.03 (1ère étape) du PA3 « requalification du quartier du Bourg » / Subventionierung der Massnahmen 41.02 «Neugestaltung des Sektors der Kathedrale» des AP2 und 3M.04.03 «Umqualifizierung des Bourg-Quartiers - Sektor Ormeaux» (1. Etappe) des AP3

10.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Ici aussi, nous retrouvons dans ce message n° 50 une particularité ne recevant aucun cofinancement fédéral alors que normalement, les mesures du *PA2* sont subventionnées à 40 % et celles du *PA3* à 35 %.

Le tableau figurant en page 8 du message n° 50 indique que la répartition financière relative à la première étape de la mesure 3M.04.03 est de 50 % pour la part communale et de 50 % pour la part de

l'Agglomération. Ce tableau montre qu'aucun cofinancement fédéral ne sera versé. La *CF* a bien pris note que le *Comité* a estimé qu'il faut tout de même subventionner cette première étape même si la Confédération ne la subventionne pas. La *CF* s'est interrogé sur les critères d'exception qui ont amené le *Comité* à proposer au *Conseil* le subventionnement exceptionnel de cette mesure à hauteur de 50 %. Comme pour le message précédent, la *CF* demande que toutes les *communes membres* soient traitées avec équité dans ce genre de dossier. La *CF* s'attend également aussi pour ce genre de message à être informée de manière plus complète et compréhensible d'un point de vue technique et financier. Après délibération, la *CF* a préavisé favorablement, à la majorité, ce message n° 50.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission financière
concernant le subventionnement des mesures
41.02 « réaménagement du secteur de la Cathédrale » du PA2
et**

3M.04.03 « requalification du quartier du Bourg – secteur Ormeaux » (1^{ère} étape) du PA3

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Les 18 janvier et 1^{er} février 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°50 du Comité d'agglomération du 26 novembre 2020 concernant le subventionnement des mesures 41.02 « réaménagement du secteur de la Cathédrale » du PA2 et 3M.04.03 « requalification du quartier du Bourg – secteur Ormeaux » (1^{ère} étape) du PA3 (transmis le 8 janvier 2021 par courriel).

Lors de leurs séances, les membres de la *CF* ont posé des questions à la délégation du *Comité* et au Président de la *CAME*. Les membres de la *CF* les remercient pour leur collaboration et leurs réponses.

La *CF* a bien pris note que le *Comité* a estimé qu'il faut subventionner la première étape de la mesure 3M.04.03 même si la Confédération ne la subventionne pas. La *CF* s'est interrogé sur les critères d'exception qui ont amené le *Comité* à proposer au *Conseil* le subventionnement de cette mesure à ce taux de 50 %.

Pour des futurs cas similaires, les communes membres devront être traitées avec équité.

La *CF* s'attend à être informée de manière plus complète et compréhensible d'un point de vue technique et financier dans de tels cas.

Après délibération, la *CF* préavisé, à la majorité, favorablement le message n°50.

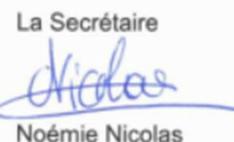
Fribourg, le 1^{er} février 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

10.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. Ce projet est attendu depuis longtemps. D'ailleurs les attentes y relatives sont grandes. Le message porte sur la mesure 41.02 du PA2, qui concerne la zone autour de la cathédrale, et une partie de la mesure 3M.04.03 du PA3 dans le quartier du Bourg (tête de pont, escaliers de Zähringen, parking). La mesure 41.02 a déjà été validée par le Conseil général de la Ville de Fribourg. C'est en premier lieu un projet routier même s'il s'agit d'un réaménagement du quartier du Bourg. Le passage des bus des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)*, de la *MD* et du *TIM* est concentré sur la rue des Chanoines. Malheureusement, ce sera aussi le cas jusqu'à une étape ultérieure sur la place de l'Hôtel-de-Ville réaménagée trente années auparavant et sur la Grand-Rue qui devra être traversée par le *TIM* en sens unique. Du point de vue esthétique, ce projet a été fortement amélioré depuis qu'il a été inscrit au PA2. Le pavage sera placé plus finement et aura une meilleure durée de vie. L'éclairage public sera de meilleure qualité. Les *TPF* ont décidé d'acheter des trolleybus à batterie, fonctionnant grâce aux lignes de contact existantes et pouvant parcourir certaines distances du réseau

de bus non électrifiées. La limitation de la vitesse a été fixée à 30 Km/h afin de sécuriser les piétons, notamment les enfants. Il est prévu de déplacer 50 places de stationnement, ce qui a suscité quelques réactions. Certaines places de stationnement ont été relocalisées, notamment de l'autre côté du pont de Zähringen. Pour ces raisons, la CAME a préavisé favorablement ce message n° 50 à la majorité, et non à l'unanimité étant donné qu'il y a eu deux oppositions. La CAME n'a pas fait de remarque sur les escaliers de Zähringen. La CAME se réjouit que les travaux puissent démarrer bientôt. Le crédit relatif à ces escaliers sera d'ailleurs approuvé d'ici cet été 2021 par le Conseil général de la Ville de Fribourg.

Dies ist ein längst überfälliges Projekt. Dabei sind die Erwartungen hoch. Die Botschaft betrifft zwei Massnahmen: die Massnahme 41.02 des AP2, die den Raum rund um die Kathedrale anspricht, und einen Teil der Massnahme 3M.04.03 des *Agglomerationsprogramms der dritten Generation der Agglomeration Freiburg (nachstehend AP3)* im Burg-Quartier (Brückenkopf, Zähringer Treppe, Parkplatz). Mit der Zustimmung zu diesem Baukredit können die Arbeiten für die Erneuerung dieses Quartiers realisiert werden. Es handelt sich in erster Linie um ein Strassenprojekt, auch wenn es um die Neugestaltung des gesamten Quartiers geht. Der Busverkehr der *Freiburgischen Verkehrsbetriebe (nachstehend TPF)*, der LV und der *motorisierte Individualverkehr (nachstehend MIV)* konzentrieren sich auf die Chorherrengasse, aber leider erst später auf den Rathausplatz, der vor dreissig Jahren umgebaut wurde, und schliesslich auch auf die Reichengasse, die der MIV-Verkehr weiterhin in einer Einbahnrichtung befahren muss. Dieses Projekt wurde deutlich verbessert, seit es in das AP2 aufgenommen wurde. Das Pflaster wird feiner und hat eine längere Lebensdauer. Die Strassenbeleuchtung wird von besserer Qualität sein. Es ist geplant, 50 Parkplätze aus dem Burg-Quartier in Richtung Schönberg zu verlegen, was einige Reaktionen hervorgerufen hat. Einige Parkplätze wurden verschoben, insbesondere auf die andere Seite der Zähringerbrücke. Bei der Schlussabstimmung gab es in der KRMU zwei Gegenstimmen. Trotzdem kann die KRMU diesen Baukredit mehrheitlich zur Annahme empfehlen.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant le subventionnement des mesures 41.02 du PA2 « réaménagement du secteur de la
Cathédrale » et 3M.04.03 du PA3 « requalification du quartier du Bourg – secteur Ormeaux » (1^{ère}
étape)**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après CAME) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 9 décembre 2020, la CAME s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°50 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 26 novembre 2020 concernant le subventionnement des mesures 41.02 du PA2 « réaménagement du secteur de la Cathédrale » et 3M.04.03 du PA3 « requalification du quartier du Bourg – secteur Ormeaux » (1^{ère} étape) ».

A l'occasion de la séance de la CAME du 9 décembre 2020, la délégation du Comité a répondu aux questions de la CAME. Cette délégation du Comité était composée de la représentante du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La CAME remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la CAME préavisé, à la majorité, favorablement le message n°50.

Fribourg, le 9 décembre 2020

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Christoph Allenspach

10.3 Présentation du message n° 50 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 50 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La Ville de Fribourg demande une première tranche de subventionnement pour la première étape du projet de réaménagement du Bourg. La subvention demandée englobe la mesure 41.02 du PA2 « réaménagement du secteur de la Cathédrale » et la première partie de la

mesure 3M.04.03 du PA3 « requalification du quartier du Bourg – secteur Ormeaux ». La mesure 41.02 concerne principalement des éléments liés au trafic. La cohabitation est facilitée par l'abaissement de la limite de vitesse. La première étape de la mesure 3M.04.03 concerne la tête du pont de Zähringen avec un arrêt de bus, le déplacement du stationnement en partie et les escaliers de Zähringen. Le projet est conforme aux objectifs des deux mesures. Ils permettent de renforcer la centralité du Bourg et d'améliorer la qualité des espaces publics tout en favorisant la MD et les TP. Le calcul de subvention de la mesure 41.02 se fait avec une valeur 'octobre 2011'. Pour cette mesure, le montant subventionnable maximal arrêté dans la mesure se monte à CHF 2'453'000. Selon la directive, un taux de 50 % s'applique, le montant total de la subvention maximale est de CHF 1'226'500. Le cofinancement fédéral s'élève à un montant de CHF 910'000. La part de l'Agglomération pour la mesure 41.02 se monte donc à CHF 316'500. Le calcul de la subvention de la mesure 3M.04.03 se fait avec une valeur 'avril 2016'. Le Conseil a adopté le PA3 avec un montant de CHF 17'600'000 pour cette mesure. Lors de son analyse du PA3, la Confédération a retenu un montant de CHF 6'480'000, estimant que le montant supplémentaire était lié à l'urbanisation. Le cofinancement fédéral est donc calculé sur ce dernier montant et se monte à CHF 2'270'000. Le montant pour la première étape s'élève à CHF 3'465'500. Selon la directive, un taux de 50 % s'applique, le montant de la subvention pour cette première étape est de CHF 1'732'750. Le cofinancement fédéral ne sera pas demandé pour cette première étape mais il le sera pour les étapes suivantes. La part de l'Agglomération pour la première étape de la mesure 3M.04.03 se monte donc à CHF 1'732'750. Le Comité vous propose d'adopter la libération de l'entier du subventionnement prévu pour la mesure 41.02 et le subventionnement relatif à la première étape de la mesure 3M.04.03, tous deux financés par un emprunt bancaire.

10.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen?

Marc Lüthi. En ce qui concerne le coût de ces deux mesures (message n° 50), je reviens aux mêmes conclusions que pour la mesure précédente (message n° 49) mais ce n'est pas le but de mon intervention. Je suis inquiet pour les commerçants car aucune place de parc n'est prévue dans ce beau projet. Je crains que ce lieu ne devienne un no man's land commercial et cela me gêne beaucoup. C'est la raison pour laquelle je ne soutiendrai pas ce projet.

Andrea Burgener Woeffray. Toutes les places de parc situées à la Grand-Rue ont été conservées. Durant la journée, vous pouvez constater que des places de parc sont toujours disponibles dans la Grand-Rue et dans le parking des Alpes, sauf lorsque le Grand Conseil siège. Des comptages ont été effectués et ont montré qu'il y a parfois jusqu'à cent places inoccupées. Afin de pouvoir revitaliser ce quartier, tous doivent faire l'effort d'accepter de faire quelques pas de plus. Le Conseil communal a effectué un immense travail afin de compenser les places qui devront être enlevées. Toutes les places supprimées seront donc compensées par autant de places qui seront situées de l'autre côté du pont. Dans la deuxième partie des travaux de réaménagement, presque aucune place de parc ne sera supprimée. Le Comité estime que ce quartier est unique et que la dépense y relative l'est aussi. Il faut aménager un espace qui doit pouvoir supporter plus que 550 bus par jour dans la rue des Chanoines près de la cathédrale. Cela nécessite un renforcement de toute la structure de la route. Les conclusions du concours relatif à ce projet ont révélé que cet espace doit être pavé et que l'aménagement de ce quartier doit vraiment être réinventé. Il faut admettre que cela a un certain coût mais le Conseil général et le Conseil communal de la Ville de Fribourg sont du même avis que le Comité : pour revitaliser ce quartier, il faut passer par ce réaménagement. C'est avec votre accord que ce sera possible.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

10.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouvez ces arrêtés en annexe du message n° 50.

Arrêté 1

Le Président. J'ouvre la discussion sur ce premier arrêté. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Der Beschluss, inklusive seiner "Titel" und „Erwägungen" sowie der einzelnen Artikel, wird vom Rat angenommen.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* afin de l'autoriser à verser au maximum une subvention de CHF 1'226'000 à la Ville de Fribourg pour la mesure 11.14 du PA2, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 37 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 2 membres ont voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Arrêté 2

Le Président. J'ouvre la discussion sur ce premier arrêté. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Der Beschluss, inklusive seiner "Titel" und „Erwägungen" sowie der einzelnen Artikel, wird vom *Rat* angenommen.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* afin de l'autoriser à verser au maximum une subvention de CHF 1'732'750 à la Ville de Fribourg pour la première étape de la mesure 3M.04.03 du PA3, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 36 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 2 membres ont voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. 1 membre a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le dixième point de l'ordre du jour est liquidé.

11. Révision totale du Règlement du Personnel de l'Agglomération / Gesamtrevision des Personalreglements der Agglomeration Freiburg

Sébastien Dorthe. Je dépose ce soir une motion d'ordre écrite qui n'a aucun lien avec le point 11. Je propose que nous en débattions au point 13. Je reviens sur le concept de vote. Etant donné que nous avons la possibilité d'utiliser les boitiers permettant d'obtenir un vote certifié, nous devons la saisir. Ma motion d'ordre consiste demander une dérogation, au *Conseil*, de l'article 4 alinéa 4 du *Règlement du Conseil*. Selon cet alinéa, la transmission de la motion est mise à l'ordre du jour de la séance du *Conseil* qui suit son dépôt, à condition qu'un délai minimum de deux mois se soit écoulé entre la date du dépôt et celle de l'envoi de la convocation. Ma motion d'ordre a pour but que le *Conseil* déroge à ces deux mois car je vais déposer une motion pour modifier l'article 64 alinéa 1 du *Règlement du Conseil* comme suit : « le Conseil d'agglomération vote à main levée » en y ajoutant « ou par tout système électronique certifié ». Lors de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril 2021, il y aura probablement de nombreuses interventions lors du débat relatif au PA4. Ce serait plus simple si nous pouvions voter de manière seulement électronique. Pour ce faire, au début de la prochaine séance du *Conseil*, ce dernier devrait accepter de modifier cet article 64 alinéa 1. Ce ne sera possible que si le *Conseil* décide de ne pas respecter ce délai minimum de deux mois. Ma demande de déroger exceptionnellement à cet article 4 alinéa 4 permettrait de gagner en efficacité en utilisant ces boitiers de vote que nous payons déjà. C'est frustrant de ne pas pouvoir s'en servir.

11.1 Présentation du message n° 38 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 38 des Vorstandes

Thierry Steiert. Suite à sa constitution, l'*Agglomération* s'est dotée d'un règlement du personnel qui est entré en vigueur le 8 février 2011. Ce règlement s'est largement inspiré des dispositions du règlement-type proposé par l'*Association des communes fribourgeoises (ACF)* aux administrations communales. Avec le recul et les expériences faites durant ces dix dernières années, il convient aujourd'hui de d'adapter ce règlement de supprimer certaines dispositions, respectivement de réorganiser le cadre légal en introduisant un règlement d'application qui permettra au *Comité* de disposer d'une meilleure flexibilité. Le projet de règlement que nous vous soumettons pour approbation est toujours inspiré du règlement-type du personnel communal mais il intègre également des dispositions inspirées de la loi cantonale sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) ainsi que d'autres textes légaux ou jurisprudentiels. Il s'agit d'une révision totale qui remplacera dès lors le règlement du 20 mai 2010. Procéder à une révision totale du *Règlement du personnel* alors que notre institution est

appelée à subir une refonte institutionnelle fondamentale n'est pas une opération inutile, dans la mesure où l'*Agglomération* continuera de fonctionner sous sa forme actuelle durant un certain temps et où elle est sensée poursuivre ses travaux sous la nouvelle forme imposée par LAgg avec le personnel indispensable pour fournir les prestations demandées.

In diesem Sinne ist es sinnvoll, die Revision des Personalreglements der *Agglomeration* nicht auf die lange Bank zu schieben, sondern sie jetzt durchzuführen.

La révision totale de ce règlement conduit à une renumérotation des articles afin d'assurer une bonne lisibilité du projet. Les articles sont présentés sous la forme d'un tableau synoptique, qui reprend les articles du *Règlement du personnel* en vigueur et les met en relation avec les dispositions du nouveau règlement qui se trouve dans la colonne du milieu. C'est le texte de la colonne du milieu qui fait foi et qui comporte le règlement qui vous est soumis pour approbation ce soir. Dans les commentaires des articles, vous trouvez la mention entre parenthèse en vigueur pour les articles du règlement en vigueur et projet pour ceux du projet de règlement. J'aimerais terminer en remerciant tout particulièrement Monsieur Jean-Noël Tercier, pour l'immense travail qu'il a effectué dans le cadre de cette révision totale, et mes collègues du *DF&RH*, Madame Nobs et Monsieur Colella.

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Y-a-t-il des observations ?

Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Ich habe eine Frage an den *Vorstand*. Hat dieses Reglement finanzielle Konsequenzen? Ce règlement a-t-il des conséquences financières ? Aus diesem Grunde möchte ich gerne wissen, warum die *Finanzkommission der Agglomeration Freiburg (nachstehend FK)* bei ihrer letzten Sitzung nicht über die vorgeschlagene Revision dieses Reglements diskutieren konnte.

Thierry Steiert. Frau Schneuwly-Aschwanden, in der Tat hätte man diesen neuen Reglemententwurf der *FK* unterbreiten können. Wir sind der Meinung, dass die potenziellen finanziellen Auswirkungen dieser Änderungen unbedeutend sind. Wir entschuldigen uns, wenn die *FK* dies als Versehen ansieht. Ich möchte jedoch betonen, dass es in dieser Revision des Reglements praktisch keine Bestimmungen gibt, die eine finanzielle Auswirkung haben. Einerseits ist der Vaterschaftsurlaub zu nennen, der von fünf auf zehn Tage erhöht wird. Aber das ist höheres Bundesrecht und wir dürfen uns nicht in diesen Bereich einmischen. Dann kommt die Einführung der Vertrauensarbeitszeit für den Generalsekretär hinzu. Da könnte man allenfalls finanzielle Auswirkungen erwarten. Das ist aber nicht unbedingt der Fall. Aus unserer Erfahrung wissen wir, dass der Arbeitgeber in diesem Fall hier wahrscheinlich der Gewinner ist und nicht unbedingt der Arbeitnehmer. Schließlich ist bei unbezahlten⁴ Urlaub vom Neutralitätsprinzip auszugehen. Daher hat diese Revision keine wesentlichen finanziellen Auswirkungen.

François Grangier. J'ai reçu quelques demandes de membres de la *CF* et du *Conseil* en général pour savoir pourquoi ce règlement n'a pas été soumis à la *CF*. J'ai regardé les attributions du *Comité* et de la *CF*. Comme vous l'avez remarqué, M. Steiert, cela aurait dû effectivement l'être de mon point de vue. Vous expliquez que les dépenses ne sont pas très importantes. Pourtant, en prenant le budget global de l'*Agglomération et en* y retranchant les 22 millions de francs des *TPF*, il reste 8 millions de francs. La masse des traitements et de l'administration représentent 1.3 millions de francs. Cela représente 15 % de la masse qu'on doit gérer sur laquelle nous pouvons avoir un impact dessus. Je ne dis pas de le faire mais ce serait possible. Une fois que ce règlement aura été approuvé, plus aucune entité, dont le *Conseil*, sauf s'il le révisé à nouveau, et la *CF*, n'a de pouvoir sur les montants proposés dans les budgets de l'*Agglomération*. Je crains qu'un recours puisse être déposé étant donné que la *CF* ne l'a pas analysé. Afin de donner la possibilité à la *CF* d'analyser ce document, vu qu'il n'est pas d'urgent de l'approuver ce soir ou afin que le *Comité* soit crédible, je dépose à présent une demande de renvoi de ce point de l'ordre du jour. Nous pourrions ainsi le traiter lors d'une séance de *Conseil* ultérieure. Le *Règlement du personnel* serait également plus crédible étant donné que ce serait les membres de la prochaine législature qui pourraient approuver ce règlement.

Le Président. Gibt es einen Rückweisungsantrag? Y a-t-il une demande de rejet ?

Thierry Steiert. Comme je viens de le dire, cette révision du *Règlement du personnel*, même s'il s'agit d'une révision totale, ne comporte que des incidences financières insignifiantes, voire inexistantes, voire même favorable à l'employeur. Il n'y a aucune mauvaise volonté de la part du *Comité* à ne pas avoir soumis cette révision à la *CF*. Cette omission est due à cette absence totale d'incidences financières importantes. Il s'agit d'un toilettage et d'une adaptation des dispositions aux modifications légales ainsi qu'aux pratiques et aux expériences intervenues entre-temps. Ce soir, le *Comité* n'a évidemment pas eu l'occasion de se concerter, s'agissant d'une demande de renvoi effectuée au cours de la présente séance. Ce serait regrettable que les dispositions favorables au personnel, n'ayant aucune incidence financière majeure, soient reportées aux calendes grecques. Bien sûr, le *Conseil* est libre de traiter cette demande de renvoi comme il l'entend. Le personnel de l'*Agglomération* continuera à travailler même si ce règlement n'est pas adopté ce soir.

L'exercice de la *CF* sera probablement peu important, vu qu'elle doit se limiter aux aspects financiers d'un message et que celui-ci n'en comporte pratiquement pas, voire aucun.

François Grangier. Je vous remercie pour vos explications. Je souligne que le but de ma demande de renvoi n'est pas de créer des problèmes mais de rappeler qu'il faut respecter les bases juridiques qui régissent les organes de l'*Agglomération*. Vous affirmez qu'il n'y a pas d'effet financier important mais il y en a tout de même un. Les *Statuts* prévoient que cela doit passer par la *CF*. Je trouverai regrettable qu'un recours puisse être déposé car le processus légal régissant cette assemblée n'a pas été respecté. Pour ces raisons, je maintiens ma demande de renvoi.

Le Président. Wir haben einen Rückweisungsantrag im Raum.

René Schneuwly. Ce soir, nous sommes nombreux à être des représentants de nos communes. Les *communes membres* ont toutes dû adopter un règlement du personnel. Je ne me souviens pas qu'une disposition dans les bases juridiques des communes comporte une obligation de ce type. D'un autre côté aussi, ce règlement est existant. Il s'agit d'une refonte totale mais surtout d'une adaptation n'entraînant pas d'obligation supplémentaire. Une demande de renvoi n'aurait de sens que si des dispositions de ce règlement avaient réellement une incidence financière importante. Je vois difficilement comment justifier une telle demande de renvoi. Je ne peux que m'y opposer.

Le Président. Wir haben einen Rückweisungsantrag im Raum betreffend alle diese Aussagen, die hier gemacht wurden. Wir werden vor der Prüfung der Botschaft und vor der Lesung der einzelnen Artikel des Reglements über diesen Rückweisungsantrag abstimmen. Nous allons voter sur cette demande de renvoi avant de passer à l'examen du message et à la lecture des différents articles du règlement. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Vote à main levée / Abstimmung durch Handaufheben

Diejenigen, die den Rückweisungsantrag von Herrn Grangier zustimmen, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Celles et ceux, qui acceptent la demande de renvoi de M. Grangier, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 14 membres ont voté.

Diejenigen, die diesen Rückweisungsantrag ablehnen, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Celles et ceux, qui refusent cette demande de renvoi, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 23 membres ont voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. 2 membres ont voté.

Résultat / Ergebnis

Der *Rat* hat den Rückweisungsantrag von Herrn Grangier mehrheitlich abgelehnt.

Le *Conseil* a refusé, à la majorité, la demande de renvoi de M. Grangier.

Le Président. Somit werden wir die Prüfung der Botschaft und die Lesung der Artikel des Reglements in Angriff nehmen. Nous allons donc passer à l'examen du message et à la lecture des articles du règlement.

11.2 Examen du message et lecture des articles modifiés du règlement / Prüfung der Botschaft und Lesung der geänderten Artikel des Reglements

Le Président. J'ouvre l'examen du message et la lecture des articles modifiés du règlement. Herr Frossard hat in der Zwischenzeit vier Änderungsanträge erhalten. Diese betreffen verschiedene Artikel. Ich werde die Lesung so gestalten, dass wir die Diskussion über die einzelnen Kapitel eröffnen und bei einem Änderungsantrag direkt unter dem entsprechenden Artikel durchführen können. J'organiserai la lecture de manière à ce que vous ouvriez la discussion sur les différents chapitres et lorsqu'il y aura un amendement, vous en discuterez directement dans le cadre de cet article. Wir können die Änderungsanträge anhand der Präsentation auf dem Bildschirm hinter mir auch nachlesen. Nous pouvons également lire les amendements sur la présentation affichée sur l'écran situé derrière moi.

CHAPITRE PREMIER / ERSTES KAPITEL

Généralités / Allgemeines

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Das Kapitel 1, wie vom *Vorstand* vorgeschlagen, wird vom *Rat* angenommen.

CHAPITRE 2 / 2. KAPITEL **Engagement / Anstellung**

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Das Kapitel 2, wie vom *Vorstand* vorgeschlagen, wird vom *Rat* angenommen.

CHAPITRE 3 / 3. KAPITEL

Fin des rapports de service / Beendigung des Dienstverhältnisses

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Das Kapitel 3, wie vom *Vorstand* vorgeschlagen, wird vom *Rat* angenommen.

CHAPITRE 4 / 4. KAPITEL

Devoirs et droits des collaborateurs et collaboratrices / Pflichten und Rechte der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter

Le Président. Ce chapitre 4 est composé de l'article 18 à l'article 30. Un amendement concernant l'article 19 a été déposé.

Art. 19 - Attitude / Verhalten

Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Je propose de supprimer l'alinéa 2 de l'article 19. Dieser Absatz legt fest, die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter « sind verpflichtet, sich gegenüber der Öffentlichkeit und ihren Untergebenen, Kolleginnen und Kollegen sowie Vorgesetzten dienstbereit und höflich zu verhalten. ». En lisant cet alinéa, je me suis demandé de quel siècle datait ce texte. La courtoisie est une évidence. Il ne s'agit pas d'une obligation légale. Cela ne nécessite pas de réglementation. Der öffentliche Anstand ist eine Selbstverständlichkeit. Das ist keine Rechtspflicht. Daraus leitet sich keine spezielle Rechtspflicht ab und kann nicht als Argument verwendet werden. Mit einer guten Personalführung ist dies problemlos möglich. Dafür braucht man keine Regelung.

Félicien Frossard. Mme Schneuwly-Aschwanden propose donc de supprimer l'alinéa 2 de l'article 19 qui stipule que les collaboratrices et collaborateurs « ont le devoir d'être disponible et courtois-es avec le public ainsi qu'avec leur-s subordonné-e-s, collègues et supérieur-e-s ».

Thierry Steiert. Frau Schneuwly-Aschwanden, Sie haben Recht. Dieser Absatz stammt wahrscheinlich aus dem letzten Jahrhundert. Es ist eine Übernahme von Artikel 22 der bis heute in Kraft ist. Es ist eine Bestimmung, die aus dem Musterreglement für das Gemeindepersonal stammt, wahrscheinlich aus dem zwanzigsten Jahrhundert. En supprimant cet alinéa, vous n'avez évidemment pas l'intention d'inciter le personnel à ne plus être courtois et disponible. Vous proposez de le supprimer car il n'a plus lieu d'être. Cet alinéa représente une vision dépassée des règlements. Ce genre de disposition pourrait être introduit dans une charte du personnel ou un code de conduite interne. Sans avoir pris langue avec mes collègues du *Comité*, je crois pouvoir dire que nous pouvons tout à fait adhérer à une suppression de cet alinéa 2 en partant du principe que le personnel se montrera toujours courtois et disponible.

Le Président. Da dieser Änderungsantrag vom *Vorstand* unterstützt wird, wird Artikel 19 abgeändert.

Le Président. J'ouvre la discussion cet amendement de l'article 19. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 19, tel que modifié par l'amendement de Mme Schneuwly-Aschwanden, est adopté par le *Conseil*.

Le Président. J'ouvre la discussion sur le reste du chapitre 4. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 4, tel que proposé par le *Comité* et modifié à l'article 19 par Mme Schneuwly Aschwanden, est adopté par le *Conseil*.

CHAPITRE 5 / 5. KAPITEL

Durée du travail, horaires, vacances, congés / Arbeitsdauer, Arbeitszeit, Ferien, Urlaub

Le Président. Wir haben einen Änderungsvorschlag zu Artikel 32 erhalten.

Art. 32 - Horaires de travail du ou de la Secrétaire général-e / Arbeitszeit der Generalsekretärin oder des Generalsekretärs

Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Was hier auffällt, ist die sogenannte Vertrauensarbeitszeit, ein Begriff, der im Bundesgesetz nirgends erwähnt, hier aber trotzdem verwendet wird. Diese Vertrauensarbeitszeit steht den oberen Kadern zur Verfügung, um entsprechend ihren Möglichkeiten, aber auch ihren Herausforderungen zu arbeiten. Diese erhöhte Flexibilität ist sicherlich positiv für den Arbeitgeber, kann aber auch zu einer extremen Belastung für den Arbeitnehmer werden. Natürlich bringen gewisse Funktionen auch ein Plus an Erwartungen mit sich. Diese Entschädigungsleistung von 6 Prozent oder 10 zusätzlichen Urlaubstagen sollte nicht in Frage gestellt werden. Dieser Artikel sollte den Generalsekretär verpflichten, gegenüber dem *Vorstand* nachzuweisen, dass diese zusätzliche Entschädigung fällig ist. Pour ces raisons, je propose la création d'un nouvel alinéa 2 à l'article 32 comme suit : „Die Einforderung von zusätzlichen Entschädigungsleistungen muss glaubhaft nachgewiesen werden“. Je ne conteste pas ces prestations supplémentaires mais je suis d'avis qu'il faut tout de même contrôler cela étant donné qu'il s'agit tout de même de montants importants. La prolongation des vacances du Secrétaire général est considérable. Il est normal de demander des preuves.

Thierry Steiert. Sie erwähnen ein Bundesgesetz, in dem diese Möglichkeit nicht vorgesehen ist. Ich möchte betonen, dass die oberen Kader des Bundes die Vertrauensarbeitszeit in Anspruch nehmen. Wie Sie bereits wissen, hat die Stadt Freiburg dies ebenfalls eingeführt. Im Personalreglement der Stadt Freiburg ist dies für die Amtsvorsteher vorgesehen. Ich verstehe Ihren Vorstoß nicht ganz. So wie Sie es hier formulieren, kann man verstehen, dass eine Entschädigung für geleistete Überstunden nachgewiesen werden muss. Das ist nicht Gegenstand der Vertrauensarbeitszeit. Hier ist davon auszugehen, dass die Person, die die Funktion hat, viel mehr Arbeitsstunden leistet, als hier vorgesehen ist. In der Vergangenheit hatten wir Schwierigkeiten mit der Tatsache, dass es keine Vertrauensarbeitszeit gab. Bei der Ausarbeitung der Agglomerationsprogramme musste die ehemalige Generalsekretärin, die damals Direktorin war, erhebliche Überstunden leisten. Es ist daher unseres Erachtens vorzuziehen, wenn man die Vertrauensarbeitszeit so einführt, wie es in diesem Entwurf vorgesehen ist. Die Erfahrung zeigt, dass die Einführung dieser Vertrauensarbeitszeit eher im Interesse des Arbeitgebers als des Arbeitnehmers liegt. Par conséquent, le *Comité* vous demande de rejeter cet amendement qui consiste à introduire, dans le même article, l'horaire à la confiance et un élément de méfiance. En effet, le Secrétaire général devrait prouver qu'il a bien effectué des heures supplémentaires afin de pouvoir bénéficier de la majoration de traitement de 6 %, respectivement de dix jours de congés supplémentaires par année. Cet élément de méfiance remet en question l'horaire à la confiance.

Le Président. J'ouvre la discussion sur cet article 32. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Michel Moret. Je ne peux que soutenir la position du *Comité* car c'est effectivement un non-sens de vouloir ajouter un élément de méfiance alors qu'un introduit le principe du travail à la confiance. Cet élément n'est pas mentionné dans le règlement du personnel de la Confédération.

Le Président. Frau Schneuwly-Aschwanden, halten Sie an Ihrem Änderungsantrag fest?

Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Ja, natürlich, halte ich an meinen Antrag fest. Ich möchte darauf hinweisen, dass es in der Privatwirtschaft, in leitenden Positionen, auch Vertrauensarbeit gibt und diese einfach nicht entschädigt wird. Diese höhere Entlohnung ist als Entschädigung für diese Arbeit gedacht, die mehr Flexibilität und Verfügbarkeit erfordert. Diese Entschädigung ist erheblich. Es ist berechtigt, dass eine glaubhafte Begründung für diese zusätzlich zum Lohn gezahlten Entschädigungsleistungen verlangt wird. Deswegen halte ich an meiner Ergänzung dieses Artikels fest.

Félicien Frossard. L'amendement demande donc l'introduction d'un nouvel alinéa 2 à l'article 32 qui stipule : „Die Einforderung von zusätzlichen Entschädigungsleistungen muss glaubhaft nachgewiesen werden“. Cet alinéa 2 viserait à ce que les demandes de prestations supplémentaires soient rendues « vraisemblables » par le ou la Secrétaire général-e pour pouvoir prétendre aux prestations de l'alinéa 1 du même article.

Vote à main levée / Abstimmung durch Handaufheben:

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition initiale du *Comité*, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition d'amendement de Mme Schneuwly-Aschwanden, sont priés de lever leur carton.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben.

Résultat / Ergebnis

Cet amendement a été rejeté, à la majorité évidente, par le *Conseil*.

L'article 32 est donc adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Art. 34 - Travail à domicile / Home Office

Le Président. In 4. Kapitel gibt es eine weitere Diskussion unter Artikel 34 über das Home Office. Ich gebe das Wort an den Verfasser des Änderungsantrags.

Jacques Dietrich. Je ne reviendrai pas sur la situation sanitaire actuelle qui durera encore probablement encore quelques mois. Ce règlement a certainement été élaboré avant cette pandémie, laquelle a mis en évidence l'importance du travail à domicile. Il est probable qu'une fois la situation sanitaire redevenue normale, le télétravail se poursuive même si nous pouvons penser que cela le sera dans une moindre mesure. Je propose donc que le règlement prévoie déjà cette possibilité dans une mesure plus grande que prévue par la proposition du *Comité*. Cela présente l'avantage d'une part de ne pas devoir modifier ce règlement à nouveau sous peu et probablement d'autre part de faciliter le recrutement. Dès lors, je propose de modifier l'article 34 alinéa 2 comme suit : « d) le collaborateur ou la collaboratrice est engagé-e à 50% au minimum » et, par cohérence, « e) une part du temps de travail, au moins égale à 30 % d'un équivalent plein temps, ne peut pas être effectuée à domicile. ». Je vous remercie de soutenir cette proposition.

Thierry Steiert. Le *Comité* n'a, bien sûr, pas pu discuter de cette proposition d'amendement. Par conséquent, je ne peux que proposer le rejet de cet amendement pour les raisons suivantes : la pandémie, certes, a conduit à une augmentation massive du télétravail. Nous voyons aussi les avantages de cette pratique. Il est vrai qu'à la fin de cette pandémie, il y aura certainement de nombreuses situations où le télétravail sera pratiqué de manière plus assidue que précédemment. Cela dit, il ne faut pas non plus oublier les côtés négatifs du télétravail. Si, in fine, le personnel se trouve plus souvent à la maison qu'au bureau, cela peut convenir à certaines fonctions tout à fait spécifiques et à des situations qui doivent être examinées au cas par cas. De manière générale, autoriser le télétravail de manière aussi généreuse est excessif. Nous avons proposé que le télétravail soit possible pour les collaborateurs engagés à 80 % au minimum. Cet amendement demande de baisser ce taux à 50 % dans la lettre d). Le *Comité* maintiens donc sa proposition d'autoriser le télétravail qu'à partir d'un temps de travail à 80 %. Pour votre amendement relatif à la lettre e), nous pourrions proposer une autre formulation : « e) la durée du télétravail autorisée ne peut pas être supérieure à la moitié du taux d'activité pour lequel le collaborateur ou la collaboratrice est engagé-e ». Ce serait une alternative moins contraignante.

Le Président. Gibt es Fragen zu diesem Änderungsantrag zu Artikel 34? Ce n'est pas le cas je donne la parole à l'auteur.

Jacques Dietrich. Je peux tout à fait rejoindre la proposition de M. Steiert pour l'alinéa 2 lettre e). Par contre, je maintiens ma proposition de modification de l'article 34 alinéa 2 lettre d) pour un temps de travail à 50 % au lieu de 80 %. Je me rallie à la proposition de M. Steiert pour l'article 34 alinéa 2 lettre e).

Le Président. Herr Steiert hat daher im Namen des *Vorstands* einen Anpassungsvorschlag unterbreitet.

Thierry Steiert. Dans ce cas, je constate qu'il n'y a plus qu'une divergence sur la lettre d). Par contre, sur la lettre e), je remercie M. Dietrich qui adhère à la proposition que je viens de faire qui est la suivante : « e) la durée du télétravail autorisée ne peut pas être supérieure à la moitié du taux d'activité pour lequel le collaborateur ou la collaboratrice est engagé-e » / « Die genehmigte Dauer des Home-Office kann höchstens die Hälfte des Arbeitspensums betragen, für das die Mitarbeiterin oder der Mitarbeiter eingestellt wurde“. Das bedeutet, dass bei einer 80 %-Stelle die Mitarbeiterin oder der Mitarbeiter höchstens 40 % Home-Office arbeiten kann, bei einer 60 %-Stelle höchstens 30 % Home-Office. Par contre pour l'article 34 alinéa 2 lettre d), le *Comité* maintient la proposition initiale qui est donc d'en rester à 80 % au minimum. Je rappelle tout de même qu'en période de pandémie, indépendamment des contraintes règlementaires et légales, c'est le droit supérieur et les instructions fédérales qui comptent, comme c'est le cas aujourd'hui pour de nombreuses personnes.

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Alain Lunghi. J'appuie la proposition de M. Dietrich. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous devons fixer ce taux à 80 %. Nous sommes tous d'accord : il est question ce soir d'horaire à la confiance. Les collaborateurs, qui travaillent à 50 %, devraient pouvoir effectuer une partie de leur travail en télétravail, quand leurs tâches le leur permettent. Ce taux de 80 % est selon moi le fruit d'une vision « vieillotte ».

Liliane Galley. Pour ma part, je suis même d'avis de tracer complètement la lettre d). La lettre e) suffirait. La moitié du temps de travail, au maximum, pourrait ainsi être effectuée en télétravail, quel que soit le pourcentage.

Michel Moret. Je voulais soutenir la solution de M. Dietrich d'opter pour un taux de 50 % car ce taux de 80 % me paraît totalement dépassé aujourd'hui. Ce n'est plus actuel. Je suis favorable à la proposition de Mme Galley qui propose de supprimer la lettre d).

Anita Johner-Tschannen. Ich möchte auch die Forderung unterstützen, dass man den Buchstaben d) ganz streichen sollte, weil, wenn wir die 80 % annehmen, dann werden wir Frauen, die Teilzeit arbeiten, diskriminieren. Das finde ich nicht richtig.

Jacques Dietrich. Je remercie mes préopinants pour leur prise de position, à laquelle je peux tout à fait me rallier. Je propose donc de supprimer, purement et simplement, la lettre d). Je ne suis pas spécialiste en droit mais le but de mon intervention était justement d'éviter cette discrimination du travail à temps partiel effectué principalement par les femmes. Je propose formellement de supprimer, dans l'article 34 alinéa 2, la lettre d) et de maintenir la lettre e), comme proposé par M. Steiert.

Alain Lunghi. Je suis également d'avis qu'il faut supprimer la lettre d).

Thierry Steiert. Après avoir rapidement pris langue avec le Président et ma collègue du *DF&RH*, je peux vous confirmer que le *Comité* peut se rallier à cette proposition. Nous convergeons donc tous vers une solution pragmatique qui serait de supprimer la lettre d) et d'adopter la version modifiée de la lettre e) qui consiste donc à autoriser au maximum la moitié de la durée de travail en télétravail.

Félicien Frossard. Je récapitule les modifications qui ont été adoptées :

- La lettre d) de l'article 34 alinéa 2 est donc supprimée.
- La lettre e) de l'article 34 alinéa 2 aurait la formulation suivante : « la durée du télétravail autorisée ne peut pas être supérieure à la moitié du taux d'activité pour lequel le collaborateur ou la collaboratrice est engagé-e »

Le Président. Und de facto wird dann der Buchstabe e) durch den Buchstaben d) ersetzt. Ich eröffne noch einmal die Diskussion zu dieser Änderung und dieser Anpassung des *Vorstands*. Y a-t-il des remarques au sujet du chapitre 5 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 34 est donc adopté par le *Conseil*, tel que modifié par le *Comité* (lettre e) et par le *Conseil* (lettre d supprimé).

Le chapitre 5, tel que modifié, est adopté par le *Conseil*.

CHAPITRE 6 / 6. KAPITEL

Traitements et indemnités diverses / Gehalt und verschiedene Entschädigungen

Le Président. Ich eröffne die Diskussion zu Kapitel 6, das die Artikel 43 bis Artikel 54 umfasst. Gibt es Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 6, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

CHAPITRE 7 / 7. KAPITEL

Assurances et prévoyance professionnelles / Versicherungen und berufliche Vorsorge

Le Président. J'ouvre la discussion sur le chapitre 7 (articles 55 à 57 inclus). Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 7, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

CHAPITRE 8 / 8. KAPITEL

Voies de droit / Rechtsmittel

CHAPITRE 9 / 9. KAPITEL

Dispositions finales et transitoires / Schluss- und Übergangsbestimmungen

Le Président. Ich eröffne die Diskussion zu Kapitel 8 (Artikel 58 bis Artikel 60). Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Les chapitres 8 et 9, tels que proposés par le *Comité*, sont adoptés par le *Conseil*.

11.3 Adoption du Règlement / Annahme des Reglements

Le Président. La parole passe au *Conseil*. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen?

Michel Moret. Afin d'éviter un recours, n'oubliez pas de changer la date d'adoption du règlement à la fin.

Le Président. Merci pour cette intervention. C'est déjà fait sur la version que nous avons en notre possession. Y a-t-il d'autres interventions? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen. Nous passons maintenant au vote d'ensemble du Règlement du *Conseil*. Pour rappel, nous devons compter formellement toutes les voix.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui adoptent le *Règlement du personnel* tel que révisé, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 37 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, le *Règlement du personnel* tel que révisé.

11.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 38. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 37 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le onzième point de l'ordre du jour est liquidé.

12. Transmission de la motion relative à une nouvelle définition du nombre des sièges au comité d'agglomération et au conseil d'agglomération / Überweisung der Motion zur Neuberechnung der Anzahl der Mitglieder des Agglomerationsrats und des Agglomerationsvorstandes (Mot Leg 2016-2021 2020-027)

12.1 Position de l'auteur / Standpunkt des Autors

Christoph Allenspach. Je ne comprends pas vraiment pourquoi il n'est plus possible de modifier les *Statuts de l'Agglomération* actuelle mais la motion est effectivement partiellement contraire à l'article 22 alinéa 1 de la *loi cantonale sur les agglomérations (LAgg 1995)* car elle propose la réduction du nombre de membres du *Comité* à trois membres alors que la loi prévoit au moins cinq membres. Je suis parti sur la possibilité que *l'Agglomération* actuelle prendrait en charge la reformulation des *Statuts* selon la loi révisée, adoptée par le *Grand Conseil (LAgg 2020)* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Il faut dire qu'à l'époque, j'ai été choqué par l'attitude du *Grand Conseil* et par la manière dont il a traité *l'Agglomération*. L'argument principal, qui a servi pour justifier cette nouvelle loi, était le constat diffus d'inefficacité de *l'Agglomération* actuelle. Cela m'avait motivé à déposer ma motion de manière certes un peu hâtive. Je ne partage pas du tout cet argument. Je suis, par contre, d'accord avec l'argument qui indiquait que le nombre des membres du *Comité* est trop élevé. J'ai déjà insisté sur ce fait lors de l'élaboration des *Statuts* en 2008, quand j'étais encore membre du *Comité*. Selon moi, il est difficile de travailler dans un organe exécutif de douze membres. Trouver des solutions à douze est complexe. Il y a aussi le risque que le *Comité* fonctionne comme une commune, ce qui est plutôt le rôle du *Conseil*. Les intérêts communaux risquent d'avoir davantage de poids que les intérêts communs. Selon moi, un *Comité* ayant un format réduit serait plus indépendant et professionnel. Il pourrait faire avancer les dossiers plus rapidement et de manière plus neutre. Je ne peux, par ailleurs, pas imaginer qu'une nouvelle association, où devraient adhérer d'autres communes dans cette nouvelle structure, comment cela se passerait si chaque commune avait un représentant dans ce *Comité*. Le *Comité* n'a pas beaucoup parlé de cette réforme de la structure de *l'Agglomération* avec de nouveaux *Statuts*. Le Président du *Comité* en a un peu parlé au début de cette séance. Dans sa prise de position, le *Comité* ne donne pas la

moindre perspective. D'une manière informelle, nous pouvons à présent comprendre que d'autres instances vont s'occuper des nouveaux Statuts de la future agglomération. Il n'y a plus d'intérêt de transmettre ma motion. Je la retire donc maintenant.

12.2 Position du Bureau du Conseil

Le Président. L'auteur ayant retiré sa motion, ce point 12.2 n'a plus lieu d'être.

13. Divers / Verschiedenes

Le Président. Wir kommen zum Punkt 13 Verschiedenes.

- **Vote électronique.**

Le Président. Herr Dorthe fordert eine Ausnahme zu unserem Ratsreglement. Ich erteile das Wort gerne noch einmal an Herrn Dorthe.

Sébastien Dorthe. Le but final de mon intervention est d'essayer d'être efficace autant que possible lors du prochain *Conseil*, durant lequel nous allons devoir débattre du *PA4*. Je n'ai bien évidemment rien contre les scrutateurs, que je remercie pour leur travail. Nous disposons d'outils fiables, qui pourraient nous permettre d'avancer efficacement et sereinement. Pour que ma motion, déposée ce soir, puisse être traitée lors de la prochaine séance du *Conseil*, je dois également déposer une motion d'ordre. Cette motion d'ordre a pour but de déroger à l'article 4 alinéa 4 du *Règlement du Conseil* qui stipule que « la transmission de la motion ou du postulat est mise à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'agglomération qui suit son dépôt, à condition qu'un délai minimum de deux mois se soit écoulé entre la date de dépôt et celle d'envoi de la convocation ainsi que des documents de séance ». Si nous dérogeons pas à ce « délai minimum de deux mois », nous ne pourrons pas voter sur ma motion lors de la prochaine séance du *Conseil*. J'aimerais pouvoir mettre au vote ce soir une dérogation exceptionnelle afin que ma motion puisse être traitée au début de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril. Êtes-vous d'accord de modifier l'article 64 alinéa 1 du *Règlement du Conseil*, qui stipule « Le Conseil d'agglomération vote à main levée », en y ajoutant « ou par tout système électronique certifié » ? Ma démarche tend à utiliser les outils que nous avons déjà à disposition et que nous payons. Ces appareils de vote très fiables sont également utilisés par le Conseil général de la Ville de Fribourg et par le Grand Conseil. Utilisons-les.

Le Président. Vielen Dank für Ihre Erklärung. Ich teile auch Ihren Standpunkt. Wir sollten nun auf das elektronische System zugreifen können. Wir müssen aber auch das geltende *Ratsreglement* respektieren. Ich würde gerne eine Pause einlegen, um mit dem *Ratsbüro* und dem Generalsekretär zu überprüfen, ob wir für eine Ausnahme abstimmen können. Wir werden uns darüber besprechen.

- 10 minutes de pause -

Le Président. Wir werden mit der Sitzung fortfahren. Wir sind alle davon überzeugt, dass der Vorstoss von Herrn Dorthe in eine sehr gute Richtung geht. Aber heute haben wir ein Problem mit dem *Ratsreglement* und diese eingereichten Motion. Deshalb müssen wir diese Motion als unzulässig erklären, da wenn wir sie auf die Tagesordnung der Sitzung vom 1. April setzen würden, sie nicht im gewünschten Sinne behandelt könnte. Ich möchte gern das Wort noch einmal an Herrn Dorthe zurückgeben, um zu fragen, ob er seine Motion aufrechterhält.

Jean-Marc Boéchat. Je rappelle que nous sommes dans une situation difficile. Cette motion touche à des points du *Règlement du Conseil* en vigueur. Le fait de l'accepter et d'accepter en même temps la solution du vote électronique, ce que nous sommes tous enclin à faire, risque de mettre en danger les votations qui seront effectuées lors de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril portant sur le *PA4*. Cela pourrait mettre le *PA4* dans une situation extrêmement difficile. Il vaudrait mieux renoncer à ces modifications pour le moment car des recours pourraient être déposés.

Félicien Frossard. Sur le fond, il est très difficile d'introduire aujourd'hui une motion d'ordre sur laquelle il faudrait statuer immédiatement alors que le *Règlement du Conseil* prévoit un délai de vingt jours pour ce faire. Cette motion ne pourrait pas, non plus, être traitée aussitôt. Cette motion pose donc des problèmes matériel et formel.

Jean-Marc Boéchat. M. Dorthe, maintenez-vous votre motion d'ordre ?

Sébastien Dorthe. Avant de me déterminer sur le retrait éventuel de cette motion, j'aimerais entendre la position du *Comité*. Je ne serai plus parmi vous, à mon grand regret, lors de la prochaine législature. J'aimerais toutefois que le Président du *Comité* s'engage fermement à ce que lors de la prochaine législature, le *Conseil* puisse voter sur un règlement permettant l'utilisation du vote électronique. Cela éviterait tout problème juridique. Je suis un juriste pragmatique. Par conséquent, je comprends bien les

arguments avancés. Pourtant je suis d'avis qu'aujourd'hui, il faut vraiment faire le nécessaire afin de pouvoir voter électroniquement.

René Schneuwly. L'idée développée est indiscutable : ce règlement doit être modifié dans ce sens. Etant en place jusqu'au 23 juin 2021, le *Comité* de la présente législature peut s'engager à préparer une modification qui serait soumise lors de la prochaine législature. Par contre, l'*Agglomération* ne peut pas se permettre de faire approuver le *PA4*, en retard, par le *Conseil d'Etat* et de le déposer à la Confédération après le délai fixé par cette dernière. Un recours portant sur des questions formelles aurait des conséquences économiques importantes. Le *Comité* peut prendre cet engagement mais il serait plus sage de suivre les conseils du *Bureau du Conseil*.

Christoph Allenspach. Selon moi, le *Comité* a entendu le motionnaire et est libre de nous proposer une modification lors de la prochaine législature. Je ne comprends pas pourquoi cela prend tant de temps alors que la solution a été formulée. Le *Conseil* vote et le problème est réglé.

Michel Moret. Je suis du même avis que M. Allenspach. Nous sommes dans les délais étant donné que l'ordre du jour de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril n'a pas encore été publié. Aujourd'hui, le *Comité* a également effectué une modification majeure du *Règlement du personnel*. Ce dernier peut, sans autre, mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance un point relatif à la modification du *Règlement du Conseil* afin de pouvoir voter électroniquement au plus vite.

Le Président. Ich möchte Sie daran erinnern, dass die Einladung für die Ratssitzung vom 1. April bereits am 12. März versandt wurde.

Félicien Frossard. Effectivement, l'ordre du jour de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril a déjà été envoyé le 12 mars dernier. De plus, l'article 45a de la loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (LCo, 140.1) prescrit que le vote électronique soit introduit dans un règlement de portée générale. La procédure de création ou de modification d'un tel règlement nécessite la demande de préavis du *SCom*. Même avec la meilleure volonté et même si la modification paraît de minime importance, le processus y relatif prend un certain temps. Dans les faits, il faut bien préparer la modification de ce règlement afin de s'assurer que le vote électronique soit absolument incontestable. Nous devrions avoir réussi à mettre en place le vote électronique d'un point de vue juridique d'ici octobre 2021.

Le Président. Wir haben es gehört, dass nun Anstrengungen unternommen werden, damit wir ab Oktober mit einem elektronischen System arbeiten könnten. Ich hoffe, dass es dann klappt.

Sébastien Dorthe. Je maintiens ma motion d'ordre concernant la dérogation du délai minimum de deux mois afin que le *Conseil* puisse voter lors de sa séance du 1^{er} avril 2021.

Félicien Frossard. Cette motion d'ordre demande une dérogation de l'article 4 alinéa 4 du *Règlement du Conseil*. Elle vise à ne pas respecter le délai minimum de deux mois entre la date de dépôt de cette motion, ayant pour but de modifier l'article 64 alinéa 1 dudit règlement, et celle de l'envoi de la convocation à la séance du *Conseil*. Cela pose un problème juridique et pourrait constituer un précédent par rapport à d'autres éléments qui pourraient être introduits par ce biais. Ce délai de deux mois est nécessaire afin de pouvoir travailler de manière correcte.

Le Président. Wir haben es gehört, es gibt noch weitere Schwierigkeiten. Bevor wir diese Abstimmung durchführen, würde ich gern noch einmal die Diskussion eröffnen.

François Grangier. J'estime qu'il faut voter sur ce thème. Ce soir, en refusant le renvoi du point relatif au *Règlement du personnel*, le *Conseil* a également pris ses responsabilités. Le Secrétaire général n'est pas intervenu alors que des problèmes juridiques peuvent aussi en découler. Le *Conseil* est apte à prendre ses responsabilités.

Anita Johner-Tschannen. Ich stelle fest, dass es juristische Aspekte gibt, aber es gibt auch den gesunden Menschenverstand. Ich spüre, dass alle möchten, dass dieses *AP4* damit schnell vom Tisch ist oder so rasch wie möglich abgestimmt werden kann. Wir sollten dieser Motion dennoch zustimmen. Während der Corona-Zeit wurden viele Gemeinderatssitzungen via Videokonferenz abgehalten und auf elektronischem Wege abgestimmt. Sind diese Sitzungen nicht gültig? Das glaube ich nicht. Ich denke also, wir müssen hier einfach mal ein Zeichen setzen und ein bisschen vernünftig sein, damit wir dieses Instrument benutzen können.

Georges Rhally. Je vous rappelle que la présente séance aurait dû avoir lieu le 28 janvier 2021. Si cette séance avait eu à cette date, ce délai de deux mois aurait pu être respecté et M. Dorthe n'aurait pas eu besoin de déposer cette motion d'ordre. Etant donné que cette séance a été reportée, nous nous trouvons dans cette situation. Par conséquent, je vous prie de fermer les yeux et de voter sur cette motion d'ordre de M. Dorthe.

Marc Lüthi. Cela me fait un peu peur : la salle est pleine d'avocats qui n'arrivent pas à se mettre d'accord entre eux. Pourrions-nous obtenir une prise de position ferme du *Comité*. C'est important.

Michel Moret. J'aimerais juste rappeler que ce soir, M. Dorthe demande avec sa motion d'ordre si le *Conseil* est d'accord de déroger à ces deux mois pour pouvoir transmettre sa motion lors de la prochaine séance du *Conseil*. Lors de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril 2021, le *Comité* pourra faire part de ses réflexions et mener des analyses relatives à la motion du motionnaire. M. Dorthe, c'est juste ?

Sébastien Dorthe. C'est tout à fait juste. Je sens que c'est souhaité par le quorum ici-présent. Nous voulons voter sur la possibilité de voter le 1^{er} avril sur ma motion.

René Schneuwly. Le *Comité* a donné son avis. Le *Conseil* doit à présent se décider en votant.

Le Président. Wir kommen zur Abstimmung.

Vote à main levée / Abstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent la motion d'ordre qui consiste à déroger à l'article 4 alinéa 4 du *Règlement du Conseil* afin que la transmission de la motion qui demande la modification de l'article 64 alinéa 1 dudit règlement soit traitée le 1^{er} avril, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 29 membres ont voté.

Celles et ceux, qui refusent cette motion d'ordre, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 8 membres ont voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la motion d'ordre de M. Dorthe.

Le Président. Mit einer deutlichen Mehrheit wird dieser Ausnahme von Artikel 4 Absatz 4 des *Ratsreglements* zugestimmt, obwohl wir im Vorfeld gehört haben, dass es juristische Probleme geben könnte. Ich danke für die zukunftsorientierte Unterstützung des elektronischen Systems, das damit so bald wie möglich eingeführt werden kann.

• Divers

Le Président. J'ouvre discussion pour des autres divers.

Eleonora Schneuwly Aschwanden. Lors de la séance du *Conseil* du 8 octobre 2020, j'ai posé une question à Mme Dévaud-Sciboz concernant l'arrêt de bus près du cimetière St-Léonard à Fribourg. Est-ce que le *Comité* a une réponse à ma question ?

René Schneuwly. Cette question fait l'objet d'une étude confiée au bureau Team+, qui doit déterminer si le tracé de la ligne 1 doit rester tel quel ou s'il faut remettre en place l'ancien tracé. Lorsque cette étude sera terminée, les conclusions de Team+ seront bientôt présentées au comité des partenaires du plateau d'Agly. La question n'est donc pas encore résolue mais ce sera le cas d'ici fin 2021.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Das ist nicht der Fall. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Ich erinnere Sie daran, dass Sie Ihren Umschlag an Ihrem Platz liegen und die Karte des Abstimmungssystems im Apparat vor Ihnen eingesteckt lassen müssen. Die nächste Sitzung des *Rates* findet am 1. April 2021, um 17.00 Uhr, hier in diesem Saal statt. Das Hauptthema dieser Sitzung ist das *AP4*. Wenn es Interventionen gibt, erinnere ich Sie daran, diese im Vorfeld schriftlich einzureichen, damit wir eine bessere Präsentation erarbeiten können. Ich wünsche Ihnen alles Gute. Wir werden uns bald wieder sehen. Je vous souhaite une bonne soirée. Je clos la présente séance à 21 h 28. Kommen Sie gesund nach Hause (applaudissements).

Fin de la séance à 21 h 28 / Ende der Sitzung um 21.28 Uhr

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates



Urs Hauswirth

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard